

Paris, le 29 septembre 2003

Formation INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE

**Programme statistique à moyen terme 2004-2008**

	Page
<b>MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE</b>	
<b>Insee</b>	
Direction des statistiques d'entreprises - Département de l'industrie et de l'agriculture .....	2
Département Système statistique d'entreprises .....	7
Direction des études et synthèses économiques - Division Enquêtes de conjoncture .....	9
<b>MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À L'INDUSTRIE</b>	
Sous-direction Ingénierie et coordination statistiques du Sessi .....	16
Observatoire de l'économie de l'énergie et des matières premières .....	23
<b>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES</b>	
Sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires du Sceaux .....	24
<b>SECRETARIAT D'ÉTAT AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, AU COMMERCE, À L'ARTISANAT, AUX PROFESSIONS LIBÉRALES ET À LA CONSOMMATION</b>	
Sous-direction des activités commerciales, artisanales et de services (Sdacas) .....	31
<b>MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE</b>	
Direction de l'évaluation et de la prospective .....	33
<b>MINISTÈRE DE LA DÉFENSE</b>	
Direction des Affaires financières - Observatoire économique de la Défense .....	36
<b>PREMIER MINISTRE</b>	
Direction du Développement des Médias .....	38
<b>Pour information : programmes des services rattachés à d'autres formations</b> .....	41

## MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

### Insee

- Direction des statistiques d'entreprises  
 . Département de l'industrie et de l'agriculture

### 1. Exposé de synthèse sur les orientations et le programme 2004-2008

Les travaux du département, pendant la période sous revue, seront orientés par deux grands chantiers :

- en matière de comptes et d'études, à la division « Comptes et études de l'industrie » et pour les IAA à la division « Agriculture », par la rénovation des statistiques structurelles qui s'opérera en amont de ces travaux : réforme du système des enquêtes annuelles d'entreprises, convergence de SUSE et du SIE. Cette rénovation, dont la maîtrise d'ouvrage appartient au département « Système statistique d'entreprises », n'est pas abordée ici.
- en matière d'indicateurs conjoncturels, par la mise en œuvre des évolutions du règlement européen de 1998 qui sont à présent pratiquement fixées, le règlement amendant ce dernier devant être soumis au processus de codécision dès mai 2003 pour une mise en application probable en 2004, avec des périodes d'implémentation en général de l'ordre de deux ans.

Pour ce qui concerne les statistiques conjoncturelles **d'activité des entreprises**, plusieurs opérations devront être menées dans le sens d'une convergence des indicateurs nationaux avec ceux des autres pays membres de l'Union européenne.

D'une part, des indicateurs nouveaux seront produits pour offrir une décomposition de l'évolution des chiffres d'affaires entre zones de clientèle, nationale, inscrite dans la zone euro, et hors zone euro. Ces travaux s'appuyant sur les déclarations fiscales de TVA ne demanderont aucune nouvelle sollicitation des entreprises. Seront également publiés des indices décomposant selon la zone géographique d'origine, les commandes reçues dans l'industrie.

Le changement de base (2005) de l'ensemble des indicateurs d'activité inscrits dans le règlement européen des indicateurs conjoncturels sera effectué.

Le raccourcissement des délais de publication de l'indice de la production industrielle se poursuivra pour atteindre les 40 jours après la fin du mois à l'horizon de l'année 2005, conformément à l'évolution probable de la réglementation européenne.

Sur le plan de la collecte, on s'efforcera de participer avec les services enquêteurs à l'aboutissement de la mensualisation systématique des enquêtes de branches infra annuelles, à la veille sur la qualité des enquêtes de branche, notamment à travers le suivi des résultats des indicateurs de qualité demandés dans la charte de qualité signée par les organisations professionnelles agréées et acceptée par les services ministériels enquêteurs.

Parallèlement, les efforts et moyens engagés pour l'extension de la couverture de l'enquête sur les produits, les charges et les actifs devront aboutir à la publication d'indicateurs trimestriels relatifs à la valeur ajoutée et à l'excédent brut d'exploitation des secteurs d'activité ainsi que, dans un deuxième temps à l'investissement des entreprises.

Cette enquête devrait s'ouvrir à un mode de collecte par internet ainsi qu'à une restitution plus complète d'informations suivant ce même mode de communication.

Pour ce qui concerne les **prix industriels**, l'extension de l'observation des prix sur les marchés extérieurs constitue la principale priorité : le règlement modificatif prévoit en effet la mise en place d'indices de prix à l'importation, et la ventilation géographique entre zone Euro et hors zone Euro pour les indices de prix à l'importation et les indices de prix à la production pour les marchés extérieurs. La possibilité de leur substituer, sous certaines conditions, les indices de valeur unitaire du commerce extérieur est offerte.

Il est prévu, grâce à l'emploi de ces derniers, de calculer dès 2005 les indices agrégés correspondants, l'extension de couverture des indices de prix se prolongeant ensuite sur toute la durée du programme moyen terme.

Le site projet de réponse en ligne, ouvert en 2003 aux entreprises, connaîtra en 2004 les développements qui permettront à la division d'en tirer pleinement profit, et une montée en puissance de cet outil est espérée tout au long de l'exercice. La modernisation pourra se poursuivre à partir de 2004 avec le démarrage du projet de refonte de l'application de traitement des prix.

**En matière de comptes et d'études**, les travaux des divisions « Comptes et études de l'industrie » et « Agriculture » pour le programme moyen terme 2004-2008 sont dépendants de trois événements :

- La rénovation des statistiques structurelles : réforme du système des enquêtes annuelles d'entreprises, convergence de SUSE et du SIE. Cette rénovation, dont la maîtrise d'ouvrage appartient au département « Système statistique d'entreprises », n'est pas abordée ici. On mentionnera seulement que la division sera partie prenante pour les opérations impactant la qualité des données agrégées, en particulier de leurs évolutions temporelles.
- Les travaux de la fin de la période seront influencés par la base 2005 des Comptes nationaux. La maîtrise d'ouvrage de ces travaux appartient au département des Comptes Nationaux. Un certain nombre de pistes d'amélioration peuvent dès à présent être esquissées. L'une est une meilleure maîtrise des indicateurs utilisés lors des comptes provisoires avec notamment la prise en compte des données de l'enquête PCA ; une autre est la maîtrise de la nouvelle procédure d'arbitrage de la valeur ajoutée, introduite en base 2000. Cette méthode, qui fait appel plus que pour les bases antérieures aux données issues de la statistique structurelle d'entreprises amènent à réfléchir aux données disponibles sur les branches.
- Ces deux ensembles de travaux devront de plus prendre en compte la révision de nomenclatures d'activités et de produits qui doit intervenir en 2007.

Enfin, les souhaits exprimés par les représentants des entreprises de disposer d'une information détaillée permettant une meilleure connaissance de leurs marchés seront pris en compte lorsque les conclusions de la mission engagée sur ce thème auront été dégagées.

## **2. Travaux nouveaux pour 2004-2008**

### **2.1. Les enquêtes vraiment « nouvelles », les enquêtes rénovées et toutes celles de périodicité supérieure à l'année**

Le dispositif d'observation des prix de l'industrie va être considérablement étendu pour répondre à l'évolution du règlement européen des statistiques conjoncturelles et couvrir progressivement dans l'ensemble des secteurs d'activité, outre les prix du marché intérieur traditionnellement observés et les prix à l'export dont la couverture sera parachevée, les prix à l'importation des produits industriels.

### **2.2. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2004-2008**

En matière d'**indices de prix industriels**, les travaux particuliers à mener au cours de la période 2004-2008 sont principalement :

- l'extension de l'observation des prix sur les marchés extérieurs et en particulier la mise en place d'indices de prix à l'importation et la ventilation géographique entre zone Euro et hors zone Euro pour les indices de prix à l'importation et les indices de prix à la production pour les marchés extérieurs ;
- le passage à la base 2005 des indices de prix à la production (marché français, marchés extérieurs, ensemble) et des indices de prix à l'importation, les changements de base intervenant tous les 5 ans.

En matière d'**indices conjoncturels d'activité**, les travaux particuliers à mener au cours de la période 2004-2008 sont principalement :

- en liaison avec la réglementation européenne, la mise en œuvre de la distinction de la zone euro (et du reste du monde) pour l'indice d'entrées de commandes et pour l'indice de chiffre d'affaires dans l'industrie ;
- le passage à la base 2005 de l'ensemble des indices d'activité, que ceux-ci relèvent du règlement européen (IPI, ICA, ICom) ou non (indices des stocks et issus du compte de résultat de l'enquête PCA).

### **3. Opérations répétitives**

- Indices de prix à la production dans l'industrie
- Indices de prix à la production dans l'industrie pour le marché français
- Indices de prix à la production dans l'industrie pour les marchés extérieurs
- Indices de prix à l'importation des produits industriels (au cours de la période 2004-2008)
- Indices de la production industrielle (publication mensuelle)
- Indices de chiffre d'affaires dans l'industrie et la construction, total, en France, à l'exportation, sur la zone euro et hors zone euro (publication mensuelle)
- Indices d'entrée de commandes dans l'industrie et la construction, total, de France, des pays tiers, de la zone euro, du reste du monde (publication mensuelle)
- Indices de stocks, de valeur ajoutée et d'EBE en valeur (publication trimestrielle)
- Elaboration du Système Intermédiaire d'Entreprises (SIE) pour les secteurs de l'industrie
- Participation, en aval du SIE pour le compte définitif, et avec les indicateurs court terme et selon leur disponibilité les données des enquêtes annuelles d'entreprises pour les comptes provisoire et semi-définitif, à l'élaboration du cadre central des comptes nationaux (élaboration des équilibres ressources-emplois à un niveau détaillé et intervention sur le compte de production par branche).

### **4. Allègement de la charge statistique des entreprises**

La mise en service du site de réponse en ligne sur Internet par la division Prix de vente industriels en 2003 contribuera, selon leur propre appréciation, à faire gagner du temps aux entreprises qui participent à l'observation.

La période 2004-2008 devrait voir le lancement et la mise en œuvre de relations télématiques entre les entreprises et l'INSEE dans le cadre de l'enquête Produits, Charges et Actifs. Un projet mettant à profit l'expérience acquise avec les indices de prix à la production devrait aboutir assez rapidement pour la réponse au questionnaire, le portail entreprises devrait permettre à ces dernières d'en consulter plus simplement les résultats, enfin un protocole d'échange d'information (hors données confidentielles) par messagerie électronique devrait être rendu opérationnel.

La division ICA participant à l'attribution des visas des enquêtes de branches veillera à la réduction de la charge des entreprises en veillant avec le SESSI notamment sur les indicateurs de qualité transmis par les organisations professionnelles agréés dans le cadre de la charte, ainsi qu'à l'adéquation des enquêtes (questionnaires / périodicités) aux besoins.

### **5. Aspects particuliers du programme 2004-2008**

#### **5.1 . Aspects européens du programme de travail**

La période 2004-2008 sera consacrée à l'application du règlement modificatif du règlement du Conseil sur les statistiques conjoncturelles n° 1165/98 du 19 mai 1998, avec en particulier la mise en place d'indices de prix à l'importation et le partage systématique des indices relatifs aux marchés extérieurs entre zone euro et hors zone euro, complétant le champ des indices de prix à la production pour le marché français et les marchés extérieurs.

L'essentiel des travaux concernant l'IPI, l'indice de Chiffre d'affaires et l'indice d'entrées de commandes est lui aussi directement lié à la réglementation européenne et à ses évolutions. L'accent est mis pour favoriser la convergence, tant dans la méthodologie que pour la diffusion.

## 6. Récapitulation des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Elaboration des indices de prix à l'importation	Division Prix de vente industriels de l'Insee		Noyau « dur ». Opération nouvelle à caractère permanent. Année de lancement en 2004. Extension sur toute la durée du programme moyen terme. Taux de couverture prévisible de 2/3 en fin de programme moyen terme.
Partage des indices de prix à la production pour les marchés extérieurs et des indices de prix à l'importation entre zone euro et hors zone euro	Division Prix de vente industriels de l'Insee		Noyau « dur ». Opération nouvelle à caractère permanent. Année de lancement en 2004. Extension sur toute la durée du programme moyen-terme. Taux de couverture prévisible de 2/3 en fin de programme moyen terme.
Extension de couverture des indices de prix à la production pour les marchés extérieurs	Division Prix de vente industriels de l'Insee		Noyau « dur ». Opération permanente. Extension sur la durée du programme moyen-terme. Couverture totale probable en fin de programme moyen terme
Calculs des indices de prix à la production (marché français, marchés extérieurs, ensemble) et des indices de prix à l'importation	Division Prix de vente industriels de l'Insee		Noyau « dur ». Opération permanente (mensuelle).
Passage à la base 2005 des indices de prix à la production (marché français, marchés extérieurs, ensemble) et des indices de prix à l'importation	Division Prix de vente industriels de l'Insee		Noyau « dur ». Changement de base quinquennal prévu en 2008.
Développement du site de réponse en ligne	Division Prix de vente industriels de l'Insee		Opération nouvelle à caractère permanent. Ouverture à toutes les entreprises en 2004. Extension sur toute la durée du programme moyen-terme.
Refonte de l'application informatique de traitement des prix	Division Prix de vente industriels de l'Insee		Opération nouvelle qui pourra être entamée à partir de 2005
Publication de la base 2000 des indices relevant du règlement STS	Division ICA		Noyau « dur ». Opération nouvelle à caractère permanent. Année de lancement en 2004.
Publication en France d'indices de chiffre d'affaires en valeur en France et dans les pays tiers	Division ICA		Noyau « dur ». Opération permanente. Année de lancement en 2003.
Calcul et diffusion d'indices de chiffre d'affaires en valeur dans la zone € et dans le reste du monde	Division ICA		Noyau « dur ». Opération permanente (mensuelle). Lancement souhaité en 2005 avec rétopolation des séries à partir de 1995.
Calcul et diffusion d'indices d'entrées de commandes en valeur dans la zone € et dans le reste du monde	Division ICA		Noyau « dur ». Opération permanente (mensuelle). Lancement souhaité en 2005 avec rétopolation des séries à partir de 1998 ou 2000.

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Passage à la base 2005 des indices de la production industrielle, de chiffre d'affaires et d'entrées de commandes	Division ICA		Noyau « dur ». Lancement des opérations de changement de base fin 2007 pour aboutir au plus tard courant 2009, mais éventuellement en 2008 si les délais des comptes nationaux le permettent.
Production et diffusion d'indices de Valeur ajoutée et d'EBE	Division ICA		Noyau « dur ». Opération nouvelle à caractère permanent. Année de lancement en 2004.
Développement du site de réponse en ligne	Division ICA		Opération nouvelle. Lancement du projet en 2004.
SIE travaux courants	Divisions CEI et Agriculture		Noyau dur des opérations Opération annuelle permanente
SIE - rénovation du système de statistiques structurelles d'entreprises.	Division CEI		Noyau dur des opérations. Opération nouvelle pluriannuelle Début des travaux en 2004 ou 2005
Campagnes des comptes de la base 2000	Division CEI et Agriculture		Noyau dur des opérations Opération annuelle permanente
Prise en compte du changement de nomenclature	Toutes divisions		Noyau dur des opérations Opération nouvelle
Travaux de la base 2005 des comptes nationaux	Division CEI et Agriculture		A détailler ultérieurement

## MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

### Insee

- Direction des statistiques d'entreprises

. Département Système statistique d'entreprises

Le dispositif français de production des statistiques structurelles n'a pas enregistré ces dernières années de changements très importants. Il satisfait globalement la demande des principaux utilisateurs nationaux. Il a pu fournir les résultats requis par le règlement européen sur les statistiques structurelles de 1997 sans difficultés particulières. Un certain nombre de facteurs laissent penser qu'il faut envisager des évolutions plus marquées de ce dispositif au cours du prochain programme de moyen terme.

La demande de nouvelles statistiques en provenance de la Commission européenne continuera de faire évoluer le dispositif national.

Ont ainsi été adoptés en fin d'année 2002 des règlements prévoyant la production de nouvelles statistiques relatives aux dépenses engagées par les entreprises pour protéger l'environnement ainsi que des statistiques relatives à la production de déchets par l'ensemble des agents économiques, parmi lesquels les entreprises, textes qui prendront effet au titre du prochain programme de moyen terme.

Les travaux visant la mise au point de nouveaux règlements dans le domaine des statistiques sur l'activité des filiales en France d'entreprises étrangères et sur celle des filiales à l'étranger d'entreprises françaises (statistiques dites FATS), sur la formation professionnelle continue en entreprise et sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication par les entreprises d'autre part ont démarré.

Ces nouveaux règlements européens, et ceux qui suivront, sont de nature à alourdir la demande d'informations qui s'adressera aux entreprises du fait de la statistique publique. Ceci ne veut pas dire que l'Europe est la cause de cet alourdissement. Les sujets mentionnés ci-dessus sont l'objet d'une demande sociale évidente et nécessitent effectivement des investigations statistiques : les statisticiens français ont d'ailleurs déjà commencé à les aborder, depuis longtemps dans certains cas.

La marge d'initiative nationale en matière d'investigations statistiques repose sur les enquêtes thématiques ou ad hoc, aperiodiques, dont le Sessi a été l'initiateur au début des années 90. Eurostat essaie de mettre au point un dispositif de réalisation d'enquêtes de ce type, coordonnées au plan communautaire. Il n'est pas certain du tout que ces efforts aboutissent, le projet se heurtant à la très grande hétérogénéité des organisations nationales.

Par ailleurs, la mondialisation des économies se traduit par de plus grandes difficultés à appréhender correctement l'activité des groupes mondialisés, en particulier celle des plus importants d'entre eux. Nous observons une complexification importante de l'organisation de ces groupes. Il est de plus en plus difficile, dans le dispositif existant, d'éliminer les doubles comptes engendrés par les flux, financiers ou de produits, échangés par les filiales de ces groupes.

Un effet « secondaire » de la mondialisation est la montée en puissance des normes IAS/IFRS, dont l'impact sur le dispositif d'observation est encore difficile à évaluer, dans la mesure en particulier où aucune décision n'a à cette date été prise concernant leur éventuelle application aux comptes sociaux des entreprises. Seule est acquise, pour ce qui concerne la France, leur application obligatoire pour l'établissement des comptes consolidés des groupes cotés. Si une décision généralisant leur usage venait à être prise et appliquée au cours de la période, elle impliquerait très vraisemblablement pour les statisticiens des travaux très lourds d'adaptation de leurs outils.

Enfin, le besoin de contenir la charge administrative pesant sur les entreprises, qui a provoqué, ces dernières années, diverses initiatives politiques destinées à simplifier les formalités qui leur incombent, continuera certainement de s'exprimer dans le futur.

Ces éléments incitent à faire évoluer le dispositif d'observation et de production statistique pour mieux décrire le système productif et ses évolutions, pour réduire autant que possible la collecte directe d'informations par voie d'enquêtes statistiques et pour au contraire maximiser l'usage des sources administratives qui sont ou seront accessibles aux statisticiens.

Il faut en conséquence envisager des changements importants au cœur du dispositif statistique : celui qui produit les résultats fondamentaux sur l'activité et les performances des entreprises, les facteurs de production, capital et travail, qu'elles mobilisent, etc. Ce cœur est aujourd'hui constitué de l'enquête

principale, l'enquête annuelle d'entreprise, l'EAE, qui concerne un peu moins de 200 000 entreprises des secteurs « industrie, commerce et services non financiers » et qui est combinée dans un deuxième temps avec les données collectées par la DGI (BIC, BNC).

**Il s'agira donc de mobiliser encore davantage les données administratives**, en adaptant les traitements statistiques aux changements effectués dans la gestion de ces données par les administrations responsables de leur collecte. On visera à tenir compte au mieux de la réduction prévisible des délais de traitement des liasses fiscales au sein de la DGI pour raccourcir le délai de diffusion des statistiques structurelles définitives. On veillera à bénéficier des progrès observés dans la disponibilité et le traitement des données des DADS pour en faire le fondement des statistiques structurelles sectorielles d'emploi. On visera à développer davantage l'analyse des données de bilan, disponibles dans les liasses fiscales, même si les éléments de comparaison manquent encore pour nos grands partenaires de l'Union européenne. Enfin, un suivi régulier des progrès réalisés par la DGI permettra de déterminer le moment où les informations qu'elle a commencé à collecter en matière de groupes d'entreprises pourront être efficacement mobilisées par les statisticiens.

**On allégera significativement la charge des entreprises**, en réduisant au strict minimum les données actuellement collectées par l'EAE : l'amélioration des délais de disponibilité des liasses fiscale BIC permettra en effet d'envisager de les utiliser à la place d'informations collectées par voie d'enquête. Il s'agit essentiellement du compte de résultat et des informations relatives aux salariés. En revanche, l'enquête restera indispensable pour collecter l'information sur la ventilation en branches du chiffre d'affaires, la ventilation des immobilisations entre biens neufs et biens usagés et le suivi des restructurations.

**On accroîtra nettement l'efficacité** du dispositif de production de statistiques structurelles sur les entreprises en rapprochant étroitement les dispositifs de traitement de l'information individuelle, que ce soit pour collecter les enquêtes structurelles (EAE), pour les apparier avec les informations fiscales (fonction SUSE actuelle), ou pour alimenter les comptes nationaux (fonction SIE actuelle).

**On adaptera le système statistique à l'évolution économique**, en particulier par une intégration plus complète de la dimension des groupes dans les statistiques structurelles. On veillera notamment à utiliser l'unité statistique « groupe », voire « sous-groupe », lorsque le concept économique étudié le requiert. Un développement expérimental de statistiques relatives à la globalisation sera entrepris, notamment via l'utilisation d'informations normalement disponibles dans les entreprises (comptes consolidés).

Le traitement des plus grands groupes dans ces statistiques devra être revu, afin de prendre en compte les problèmes parfois aigus posés par des structures organisationnelles complexes et par une activité souvent très « internationalisée » : l'idée, en cours d'expérimentation, est de ne plus recourir, pour ces groupes, à un traitement par unités légales et de passer à une démarche personnalisée et négociée avec les groupes de fourniture d'informations ad hoc aux statisticiens, relatives à des périmètres de consolidation définis d'un commun accord.

Avec le souci constant d'améliorer la qualité, l'homogénéité et la comparabilité au plan européen des statistiques produites, il faudra continuer à fournir aux services enquêteurs un appui en matière d'outils et de méthodes, en particulier, mais pas seulement, pour les enquêtes annuelles d'entreprise (définition d'un tronc commun de questions, mise au point de méthodes de traitement communes aux services enquêteurs, maintenance d'outils informatiques), et aussi pour le traitement des restructurations, le traitement de la non-réponse et les tirages d'échantillons.

Sur ce dernier point, le besoin de maîtriser la charge due aux enquêtes statistiques nécessitera la mise au point d'un nouvel outil de tirage et de coordination d'échantillons au cours de la période. Il disposera de davantage de fonctionnalités que l'actuel (en particulier pour ce qui est du choix des variables de stratification à utiliser ou de la prise en compte du poids de chaque enquête considérée) et s'appuiera sur les nouvelles possibilités offertes par le répertoire d'entreprises et d'établissements (projet SIRENE3). On visera à tirer le maximum d'échantillons au moyen de cet outil, de façon entre autres à répartir au mieux entre les entreprises la charge de réponse aux enquêtes.

La statistique publique continuera d'approfondir la démarche qualité engagée ces dernières années en direction des entreprises sollicitées pour répondre aux enquêtes statistiques. Parmi les développements prévisibles, on peut sans trop se tromper envisager une mise à disposition systématique d'outils de déclaration dématérialisée, aussi proches que possible dans leur mode d'emploi d'un service enquêteur à l'autre, ainsi qu'à l'autre extrémité du processus de production, une mise en ligne de l'ensemble des statistiques produites, de façon à en faciliter au maximum l'utilisation. Un effort permanent devra être maintenu pour réduire le délai de mise à disposition des résultats, critère très important de mesure de la qualité des statistiques.



## MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

### Insee

- Direction des études et synthèses économiques
- . Département de la conjoncture
- .. Division des Enquêtes de conjoncture

### 1. Exposé de synthèse sur les orientations et le programme 2004-2008

La division des enquêtes de conjoncture a comme missions de :

- réaliser, commenter et publier environ 70 enquêtes de conjoncture auprès des entreprises par an
- faire évoluer ces enquêtes dans le cadre de l'harmonisation des enquêtes de conjoncture au niveau européen.
- réaliser le suivi conjoncturel des différents secteurs productifs de l'économie française ; participer au diagnostic d'ensemble sur l'économie française.

Les grands axes du programme à moyen terme 2004-2008 de la division, résumés dans le tableau récapitulatif de la partie 6, se rattachent tous très étroitement à ces missions essentielles :

**1) Satisfaire les demandes européennes dans le cadre du système harmonisé des enquêtes de conjoncture** constitue une priorité absolue pour la division des enquêtes de conjoncture, en raison du contrat liant l'Insee à la Commission européenne (DG-ECFIN) relatif à la plupart de ses enquêtes. Ce premier axe du programme statistique à moyen terme de la division devrait prendre une place notable dans les travaux de ses agents dans la logique de l'intensification des demandes européennes constatée depuis quelques années. Il s'inscrit dans la logique du besoin croissant de statistiques conjoncturelles des instances européennes suite à l'union monétaire - Cf. programme statistique communautaire 2003 - 2007, note 2001/0281 (COD) de la Commission européenne.

**2) Étendre le site de collecte et retours d'informations par Internet à l'ensemble des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises** répond à la nécessité de moderniser les outils de l'Insee et d'alléger la charge de réponse des entreprises, souci également partagé par Eurostat<sup>1</sup>. Ce projet vise également à offrir un meilleur service aux entreprises en matière d'aide à la réponse et de mise à disposition de l'information conjoncturelle. Ce meilleur service pourrait contribuer à inciter les entreprises à répondre aux enquêtes de conjoncture et à les fidéliser. En outre, la collecte et le retour d'informations par Internet apparaît désormais comme une solution aux contraintes budgétaires pesant actuellement sur le coût de réalisation des enquêtes sans impact défavorable sur la qualité des enquêtes.

**3)** A cet égard, la division poursuivra sa **démarche qualité**, qui constitue le troisième axe du programme statistique 2004-2008 de la division des enquêtes de conjoncture. Cette démarche sera déclinée tant en amont du processus de production des enquêtes (suivi et gestion des échantillons) qu'en aval (suivi d'indicateurs statistiques de résultat : taux de réponse globaux, par questions et par types d'entreprises, indicateurs de précision, etc.). Notons qu'elle s'effectue désormais dans un contexte budgétaire plus contraignant que par le passé, avec des conséquences potentielles sur la qualité des enquêtes, que la division s'efforcera de minimiser, voire de supprimer, notamment par un recours aux nouvelles technologies (collecte et retour d'information par Internet).

**4)** En mobilisant les résultats de ses enquêtes, la division des enquêtes de conjoncture apporte **une contribution indispensable à l'élaboration du diagnostic conjoncturel de l'Insee sur l'offre**. Dans les cinq ans à venir, la division poursuivra ses efforts d'amélioration de la précision de ses prévisions, tant sur le plan économétrique qu'à travers sa démarche qualité.

**5)** La division des enquêtes de conjoncture est sollicitée par une demande méthodologique croissante qu'elle cherche à mieux satisfaire en assurant **une diffusion large de la méthodologie des enquêtes de conjoncture de l'Insee et de la manière dont elles sont utilisées pour l'analyse et la prévision conjoncturelles**. Ainsi, la division s'est lancée dans la rédaction de volumes méthodologiques destinés à être publiés en deux langues (français, anglais) et mis en ligne sur Internet. Cette collection de volumes sera dans la mesure du possible (en fonction des contraintes de production auxquelles devra faire face la division des enquêtes de conjoncture) complétée par des rédactions de documents de travail et d'articles.

<sup>1</sup> Cf. programme statistique communautaire 2003-2007, titre XVIII, page 50. Se reporter également au document du Cnis « Bilan du programme à moyen terme 1999-2003 de la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie » § « **L'allègement des charges d'enquête pour les entreprises** », « [parmi [es entreprises répondant par Internet aux enquêtes mensuelles de branche réalisées par le Sessi], 80 % déclarent utiliser ce moyen car plus économique en charge de réponse ».

6) Les évolutions des enquêtes induisent des **modifications de l'application informatique Conjoncture**. Les demandes européennes, l'ouverture d'un nouveau mode de collecte et retour d'informations sur Internet, les modifications de nomenclatures, mais aussi la nécessité de réécrire tout ou partie de l'application de saisie Paradox à relativement court terme vont représenter un travail de préparation et d'organisation notable de la part des cadres de la division dans les cinq prochaines années.

## 2. Travaux nouveaux pour 2004-2008

### 2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Aucune nouvelle enquête ni aucune rénovation d'enquête n'est envisagée pour 2004.

Enquête de périodicité supérieure à un an : se reporter à 2.2.1 : une occurrence de l'enquête quinquennale sur les possibilités de croissance et de créations d'emploi devrait être réalisée en juin 2004 à la demande de la Commission européenne.

### 2.2. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2004-2008

#### 2.2.1 Réponses à des demandes européennes

Une part de plus en plus importante (et prioritaire) de nos travaux consiste à répondre aux demandes de la Commission européenne effectuées dans le cadre du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture. Les dossiers européens en cours ou identifiés à ce jour comme à venir ayant un impact sur la période 2004-2008 sont les suivants :

- Fin 2002, la Commission européenne a transmis aux instituts adhérant au système harmonisé les formulations précises de nouveaux questionnaires harmonisés, rédigés en langue anglaise. Aux instituts producteurs incombe la traduction de ces questionnaires dans leur langue nationale en restituant les formulations précises. Il s'agit là d'une intensification de l'harmonisation dans la mesure où les légères divergences vis-à-vis des questions européennes, jusque là tolérées, ne le sont plus désormais. Certaines formulations, naguère peu précises (et dont l'interprétation était laissée aux instituts nationaux), ont été clarifiées par la Commission. Celle-ci a aussi demandé l'ajout d'un petit nombre de questions. Pour les enquêtes de la division, la réponse à cette demande européenne nécessite certaines évolutions (dans l'ensemble assez limitées) des questionnaires des enquêtes de conjoncture dans l'industrie (enquête Activité), les services, le commerce de détail et l'industrie du bâtiment. Ces évolutions, détaillées dans le programme statistique 2004 définitif de la division des enquêtes de conjoncture, permettront d'améliorer la comparabilité des résultats des enquêtes de conjoncture européennes, avec tous les gains que cela suppose en termes d'analyse et de prévision conjoncturelle (notamment de l'activité de la zone euro). Elles seront intégrées dans les questionnaires des enquêtes concernées à compter de janvier 2004.
- Seule l'enquête Investissement, la plus complexe des enquêtes de conjoncture harmonisées, n'est pas concernée par l'approfondissement de l'harmonisation des questionnaires des enquêtes harmonisées de 2003-2004. La Commission compte traiter le cas spécifique de cette enquête dans les années qui viennent. Il est probable que le questionnaire harmonisé de cette enquête soit alors modifié, ce qui induirait une évolution de l'enquête française sur la période 2003-2004. Toutefois, la Commission en étant au stade de la réflexion, aucune demande officielle n'est encore parvenue de sa part à cet égard<sup>2</sup>.
- La demande européenne de la fin 2002 concernant l'harmonisation accrue des questionnaires, prioritaire, passe avant toute autre évolution, dont l'extension programmée de longue date de l'enquête Services. Cette extension demeure toutefois d'actualité, mais les priorités de la Commission en termes de secteurs à couvrir ont évolué. S'il est confirmé, lors de la prochaine

<sup>2</sup> Notons que l'évolution du dispositif d'interrogation sur l'investissement réalisée par la division des enquêtes de conjoncture en 2003 a été précédée d'une large consultation d'interlocuteurs producteurs ou utilisateurs de données sur l'investissement, parmi lesquels la Commission européenne (DG-ECFIN) afin que les évolutions décidées alors par l'Insee s'inscrivent dans la logique de ce que la Commission pourrait être amenée à souhaiter dans un avenir proche pour l'enquête Investissement harmonisée. M. Martinez-Mongay, chef de l'unité Business and Consumer Surveys de la DG-ECFIN au moment de cette consultation, avait réagi très positivement aux évolutions envisagées (réalisées depuis) et considéré cette évolution de l'enquête Investissement française comme un test national susceptible d'inspirer une évolution ultérieure de l'enquête harmonisée.

réunion du groupe d'experts « enquêtes de conjoncture » qui se tiendra à Bruxelles en novembre 2003, que l'extension au secteur des transports routiers redevient prioritaire, c'est elle qui sera étudiée en tout premier lieu par la division, une fois les évolutions de questionnaires achevées. D'autres extensions sectorielles devraient être menées dans les cinq années à venir au titre de l'harmonisation européenne.

- Une occurrence de l'enquête quinquennale sur les possibilités de croissance et de créations d'emploi sera probablement effectuée en juin 2004 à la demande de la Commission européenne. Une réflexion est en cours à Bruxelles concernant le questionnaire de cette occurrence.
- Les demandes de la Commission européenne parviennent à la division des enquêtes de conjoncture à un rythme en général infra-annuel, de sorte qu'il est très probable que de futurs dossiers européens représentant un travail important pour la division dans les cinq années à venir ne sont pas encore identifiés à ce jour. Les tendances actuelles sont au raccourcissement des délais de production des enquêtes, à l'harmonisation accrue et à l'enrichissement des questionnaires et à la réduction de la périodicité des enquêtes. Une partie notable du chemin ayant été franchie à cet égard, d'autres tendances sont en train d'émerger ou de revenir à l'ordre du jour, qui pourraient déboucher sur de nouvelles demandes de la Commission à relativement court terme : souci de la Commission de limiter les révisions, les écarts entre les résultats d'enquêtes publiés aux niveaux national et communautaire pour un pays donné<sup>3</sup>, etc. De manière générale, la Commission paraît tentée d'étendre le champ de l'harmonisation aux méthodes de traitement des données.

### **2.2.2 Le projet Collecte et retour par Internet pour les enquêtes de conjoncture**

Ce projet s'insère dans une démarche entreprise par l'Insee, de concert avec l'ensemble de l'Administration Économique tant française qu'étrangère d'adaptation aux nouvelles technologies qui se généralisent. Il répond aux objectifs de moyen terme de modernisation des outils de l'Insee et au souci de limiter la charge statistique des entreprises (conformément aux orientations fixées également par Eurostat<sup>4</sup>). Soulignons que le maintien de taux de réponse corrects suppose au moins dans un premier temps de conserver en parallèle à la collecte électronique la réponse par voie postale<sup>5</sup>.

La première étape du projet de collecte des enquêtes et de retour d'information par Internet, qui est menée en collaboration avec deux équipes de la DSE, s'approche de sa mise en production. A compter du début 2004, il va être offert aux entrepreneurs du commerce de gros qui le souhaitent la possibilité de répondre par Internet à l'enquête de conjoncture dans ce secteur. Dans le même temps, les entreprises répondant à cette enquête (que ce soit par Internet ou par courrier postal) se verront offrir une aide à la réponse ainsi qu'un retour d'informations en ligne plus riche que par le passé. La deuxième étape du projet consiste à préparer l'extension progressive du site à l'ensemble des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises (toujours en sus du mode actuel par voie postale). Là encore, des services plus performants en termes d'aide à la réponse et de retours d'informations seront mis à disposition des entreprises sur le site. Par ce biais, l'ouverture, puis l'extension, du site de collecte et retours d'informations par Internet pourraient être un vecteur d'amélioration de la qualité des enquêtes (incitation à la réponse, fidélisation des entreprises répondantes, facilitation et amélioration des réponses). La collecte par Internet apparaît en outre comme une solution possible aux contraintes budgétaires pesant actuellement sur le coût de réalisation des enquêtes (diminution à terme des coûts de routage notamment).

<sup>3</sup> Ces écarts proviennent de plusieurs facteurs : utilisation de méthodes de désaisonnalisation diverses par les instituts producteurs (X11 ou X12, Tramo-Seats) et d'une méthode particulière par la Commission (Dainties) ; différences de nomenclatures et de méthodes de traitement en général.

<sup>4</sup> Cf. programme statistique communautaire 2003-2007, titre XVIII, page 50. Se reporter également au document du Cnis « Bilan du programme à moyen terme 1999-2003 de la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie », page 2 « [parmi les entreprises répondant par Internet aux enquêtes mensuelles de branche réalisées par le Sessi], 80 % déclarent utiliser ce moyen car plus économique en charge de réponse ».

<sup>5</sup> Le taux de réponse par Internet des enquêtes mensuelles de branche réalisées par le Sessi a crû progressivement, passant de 13 % fin 2000 à 33 % actuellement. Sources : au document du Cnis « Bilan du programme à moyen terme 1999-2003 de la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie » et note n°120/E210 du 2 septembre 2003, ordre du jour détaillé du Comité SSE Plénier du 15 septembre 2003.

Le projet de collecte et retour d'informations par Internet est pluriannuel : il devrait s'étendre sur les années 2004-2006 environ. Plusieurs vagues d'extensions sont prévues à partir de 2004 : aux enquêtes auprès des entrepreneurs de l'industrie d'abord (horizon fin 2004 - courant 2005 selon les enquêtes), puis du tertiaire et enfin du bâtiment<sup>6</sup>.

### **2.2.3 La démarche qualité de la division des enquêtes de conjoncture**

La démarche qualité de la division des enquêtes de conjoncture se poursuivra dans les cinq ans à venir. Cette démarche rejoint le souci rappelé par le CNIS dans son document « Bilan du programme à moyen terme 1999-2003 de la formation « Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie » § « La mise en place de la démarche qualité ».

- La démarche qualité passera en amont par un suivi en continu des échantillons sectoriels d'entreprises et en aval par l'analyse systématique d'indicateurs d'évaluation de la qualité (taux de réponse totaux et partiels, indicateurs de précision, etc.).
- Elle sera alimentée en outre par le projet de collecte et retour d'informations par Internet. En effet, l'ouverture d'une collecte par Internet pour chaque enquête donnera lieu à la rédaction d'une aide en ligne détaillée à la réponse à son questionnaire, devant permettre aux entreprises de répondre à la fois mieux et plus facilement. L'aide en ligne sera mise à disposition de toutes les entreprises entrant dans les échantillons. Elle sera généralisée au fur et à mesure de l'extension du mode de collecte par Internet. Si besoin est, elle sera complétée par un dialogue avec les entreprises pour faciliter la réponse dans un contexte de complexification croissante de la production (externalisations...), à travers l'existence d'une hot line et les contacts téléphoniques usuels. En outre, lorsque les séries de réponses par Internet seront disponibles sur une période suffisamment longues, une analyse sera menée pour comparer les comportements de réponse par courrier postal et par Internet pour vérifier l'absence d'effet « mode de collecte »<sup>7</sup>.
- L'effort constant de limitation de la charge statistique des entreprises fait également partie des aspects de la démarche qualité de la division qui seront poursuivis.
- Les enquêtes de conjoncture de l'Insee auprès des entreprises ont été examinées par le comité du label le 19 juin 2003. Leur label d'intérêt général et de qualité statistique a été renouvelé. Quatre d'entre elles ont obtenu le statut d'enquêtes obligatoires à compter de janvier 2004 (enquête sur la situation et les perspectives dans l'industrie, enquête investissement dans l'industrie, enquête sur la situation et les perspectives dans le commerce de détail et le commerce et réparation automobile, enquête sur la situation et les perspectives dans les services). Ce changement de statut induit des adaptations de la chaîne de production de ces enquêtes ainsi que des conséquences attendues en termes de comportement de réponse. Ses conséquences en termes de qualité des réponses en amont et des résultats en aval, tant pour les enquêtes devenues obligatoires que pour les autres enquêtes, seront étudiées par la division des enquêtes de conjoncture.
- Enfin, il convient de noter que cette démarche qualité s'inscrit désormais dans un contexte budgétaire plus contraignant que par le passé, avec des conséquences potentielles sur la qualité des enquêtes, que la division s'efforcera de minimiser, voire de supprimer, notamment par le recours aux nouvelles technologies (collecte et retour d'information par Internet).

### **2.2.4 La participation au diagnostic conjoncturel**

Les cadres de la division des enquêtes ne sont pas seulement des producteurs de statistiques infra-annuelles mais également des conjoncturistes.

A ce titre, ils participent à la préparation des *Notes* et *Points de conjoncture*, notamment en réalisant des prévisions d'agrégats macroéconomiques et sectoriels d'activité (production, effectifs, investissement, consommation, importations,...) sur la base de modèles qu'ils élaborent et réestiment régulièrement à partir des résultats des enquêtes de conjoncture. Ainsi, la division des enquêtes de conjoncture apporte une contribution indispensable à l'élaboration du diagnostic conjoncturel sur l'offre.

<sup>6</sup> Pour plus de détail sur ce projet, on pourra se reporter au programme statistique 2004 définitif de la division des enquêtes de conjoncture - note 062/G120 du 12 septembre 2003.

<sup>7</sup> Ceci répond notamment à une demande du Comité des Investissements.

Le travail du conjoncturiste consiste également à assurer un suivi comparatif des informations infra-annuelles issues de diverses sources (sur l'activité sectorielle, l'investissement, etc.) et à réaliser des analyses statistiques régulières destinées à améliorer le diagnostic conjoncturel. Dans les cinq ans à venir, la division poursuivra ses efforts d'amélioration de la précision de ses prévisions, tant sur le plan économétrique qu'à travers sa démarche qualité (Cf. *supra*).

### **2.2.5 La communication sur les méthodes**

L'élargissement de l'Union européenne crée une forte demande de type méthodologique de la part des instituts des pays en accession. Plus généralement, les sollicitations concernant la méthodologie des enquêtes de conjoncture de l'Insee sont nombreuses et diverses (collègues de l'Insee et des SSM, journalistes, conjoncturistes de divers instituts, homologues de l'Union européenne à quinze et d'autres pays - Chine, Russie, etc.). Il est important de répondre à la demande méthodologique en assurant une diffusion large de la méthodologie des enquêtes de conjoncture de l'Insee et de la manière dont elles sont utilisées pour l'analyse et la prévision conjoncturelles.

C'est pourquoi la division s'est lancée dans la rédaction de volumes méthodologiques destinés à être publiés en deux langues (français, anglais) et mis en ligne sur Internet. Ce projet sera poursuivi durant plusieurs années, jusqu'à ce que la série de volumes soit complète. Les volumes mis en ligne sur Internet seront régulièrement mis à jour, en fonction des évolutions des enquêtes et de leur utilisation conjoncturelle. Les premiers volumes publiés seront consacrés aux enquêtes de conjoncture dans le commerce de détail, le commerce de gros et l'industrie du bâtiment (fin 2003, premier semestre 2004).

Cette collection de volumes sera dans la mesure du possible<sup>8</sup> complétée par des rédactions de documents de travail et d'articles dans des revues de statistique et d'économie. Il est envisagé par exemple d'organiser un second numéro spécial consacré à l'utilisation des enquêtes de conjoncture dans la revue *Economie et Statistique*, suite au succès remporté par le numéro spécial « Analyse conjoncturelle : entre statistique et économie » (*Economie et Statistique* n°359-360 - 2002), élaboré suite à une proposition de la division des enquêtes de conjoncture et publié en avril 2003.

### **2.2.6 Les évolutions de l'application Conjoncture et la réécriture de l'application de saisie Paradox**

Les demandes européennes, les modifications de nomenclatures (nationales, européennes et internationales) et, plus généralement, les évolutions des enquêtes, induisent des besoins d'aménagements de l'application informatique Conjoncture. Ces aménagements supposent de la part des cadres de la division des enquêtes de conjoncture un travail de spécification puis de recette des programmes modifiés par le RIA de l'application Conjoncture.

Plus fondamentalement, la création d'un nouveau mode de collecte et de retour d'informations sur Internet aura un impact sur l'application Conjoncture. Si cet impact sera léger à très court terme<sup>9</sup>, il conviendra au-delà de repenser l'articulation de l'application Conjoncture avec la nouvelle application Conjoncture Internet. Cette réflexion sera couplée avec celle qui aurait été menée en tout état de cause dans les années à venir en raison de la nécessité de réécrire tout ou partie de l'application de saisie Paradox. Cette réflexion, puis la mise en œuvre de la réécriture de l'application Conjoncture vont représenter un travail de préparation et d'organisation notable de la part des cadres de la division à partir de 2004.

<sup>8</sup> C'est-à-dire en fonction des contraintes de production auxquelles devra faire face la division des enquêtes de conjoncture.

<sup>9</sup> A la demande du Comité des investissements, l'ouverture du site pour les enquêtes PVI et conjoncture dans le commerce de gros se fait dans un premier temps (correspondant au lot 1 du projet joint DESE-DSE, première étape du projet Conjoncture Internet) sans impact sur l'application Conjoncture. En conséquence, les questionnaires transmis par les entrepreneurs via Internet sont ressaisis par les gestionnaires pour être pris en compte par l'application Conjoncture. Cette phase transitoire ne devrait pas excéder deux ou trois occurrences de l'enquête Commerce de gros. La confection d'un poste de reprise et de contrôles permettra la prise en compte des questionnaires transmis via le site électronique par l'application Conjoncture sans recours à la resaisie manuelle.

### 3. Opérations répétitives

Sur la période 2004-2008, la division effectuera les opérations statistiques répétitives décrites ci-dessous :

Enquêtes	Champ actuel	Obligatoire	Communautaire
Mensuelle et trimestrielle sur l'activité dans l'industrie	4000 entreprises*	Oui	Oui
Semestrielle sur la concurrence étrangère	4000 entreprises	Non	Non
Trimestrielle sur les investissements dans l'industrie	4000 entreprises	Oui	Oui
Semestrielle sur la situation de trésorerie	4000 entreprises	Non	Non
Mensuelle dans l'industrie du bâtiment (cogérée avec la FFB)	3000 entreprises	Non	Oui
Trimestrielle dans les travaux publics (réalisée par la FNTP)	2000 entreprises*	Non	Oui
Trimestrielle dans l'artisanat du bâtiment	2000 entreprises*	Non	Non
Trimestrielle dans la construction immobilière.	1000 entreprises	Non	Non
Mensuelle dans le commerce de détail et le commerce et réparation automobile	5000 (depuis l'extension à la pharmacie et à la réparation automobile)*	Oui	Oui
Bimestrielle dans le commerce de gros	4000 entreprises	Non	Non
Mensuelle dans les services.	4500 entreprises avant extension sectorielle*	Oui	Oui
Quinquennale sur les possibilités de croissance et de créations d'emploi (occurrence relative à la période 2004-2008 : juin 2004).	Conditionnel : échantillons cumulés des enquêtes annotées par * <sup>(10)</sup>	Non	Oui

### 4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Les enquêtes de conjoncture, de nature essentiellement qualitative, ne constituent pas une charge très importante pour les entreprises : la réponse aux questionnaires de conjoncture les plus importants excède rarement le quart d'heure. Toutefois, la division garde toujours à l'esprit le souci d'alléger le plus possible la charge des entreprises. C'est ainsi qu'elle a décidé par exemple de supprimer une question non européenne de l'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'industrie pour limiter l'accroissement de charge lié aux demandes européennes. Pour la même raison, elle va étudier la faisabilité d'une simplification du bloc « goulots, capacités de production » du questionnaire trimestriel dans l'industrie.

En outre, la mise à disposition des entreprises d'un mode de collecte via Internet répondra à l'exigence d'un meilleur service rendu aux entreprises et d'un allègement de leur charge. A cet égard, le projet prévoit de faire bénéficier aux entrepreneurs de meilleurs services (aide en ligne, retours d'informations plus riches).

### 5. Aspects particuliers du programme 2004-2008

#### 5.1. Aspects régionaux et locaux

Les aspects régionaux des enquêtes de conjoncture sont traités par la DDAR et les Directions Régionales de l'Insee.

#### 5.2. Aspects environnement

Sans objet.

<sup>10</sup> La Commission avait finalement décidé de ne pas interroger les entrepreneurs du BTP à l'enquête de 1999. La décision n'est pas encore prise concernant l'enquête de 2004.

### 5.3. Aspects européens

#### Perspectives pour 2004-2008 :

La plupart des enquêtes nationales de conjoncture font partie du système harmonisé d'enquêtes de conjoncture de la Communauté Européenne<sup>11</sup>. Des résultats agrégés de ces enquêtes sont transmises à la Commission (Direction Générale des Affaires Economiques et financières).

Une part croissante des évolutions des enquêtes de la division résulte de demandes européennes (voir supra, point 2.2). Cette tendance devrait se confirmer dans les cinq ans à venir.

### 6. Récapitulation des travaux prévus au moyen terme 2004-2008

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Réponses aux demandes européennes	Division des enquêtes de conjoncture		Extensions sectorielles d'enquêtes (enquête Services...), évolutions de questionnaires, mise à disposition précoce de résultats d'enquêtes, réalisation d'enquêtes spécifiques, etc. (selon demandes de la Commission).
Collecte et retour d'informations par Internet des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises	Division des enquêtes de conjoncture		Après l'achèvement du site pour l'enquête Commerce de gros, extension progressive aux autres enquêtes de la division.
Démarche qualité	Division des enquêtes de conjoncture		Renforcement du suivi en continu des échantillons ; enrichissement et suivi systématique d'indicateurs de qualité, etc. dans un contexte de contrainte sur les coûts.
Participation au diagnostic conjoncturel : analyse économique des séries, prévisions à court terme sur leur base.	Division des enquêtes de conjoncture		Analyses conjoncturelles, comparaison avec des données extérieures, réalisation de prévisions dans le cadre de la préparation des <i>Points et Notes de conjoncture...</i>
Communication méthodologique sur les enquêtes et leurs utilisations	Division des enquêtes de conjoncture		Rédaction de volumes (Insee méthodes, en français et en anglais) décrivant les enquêtes et leur utilisation en analyse conjoncturelle ; dossiers de <i>Notes de conjoncture</i> , articles...
Évolutions et réécriture de l'application Conjoncture	Division des enquêtes de conjoncture		Préparation des évolutions de l'application informatique Conjoncture (évolutions ponctuelles, adaptation à l'ouverture d'une collecte par Internet, intégration des évolutions de nomenclatures nationales et internationales, projet de réécriture de l'application Paradox) : notes de spécifications, tests de recette, etc.

<sup>11</sup> L'Insee a remporté le dernier appel d'offre quinquennal de la Commission relatif aux enquêtes de conjoncture, lancé en octobre 2002.

## MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À L'INDUSTRIE

- Direction générale de l'industrie, des technologies de l'information et des postes
- . Service des études et des statistiques industrielles (Sessi)
- .. Sous-direction Ingénierie et coordination statistiques

### 1. Exposé de synthèse sur les orientations et le programme 2004-2008

Le contexte général pour l'exécution du programme à moyen terme 2004-2008 du Sessi continuera d'être marqué par deux éléments déjà présents lors du précédent exercice auxquels s'ajoute, au moment de la rédaction de ce programme, une incertitude.

- Le développement du système statistique européen, sous l'égide de Eurostat, tant au niveau structurel que conjoncturel influera sensiblement le programme de travail du Sessi, notamment par le biais de demandes nouvelles : future réduction (2005) des délais de transmission des principales données conjoncturelles, aménagement du règlement structurel (nouvelles variables relatives à la protection de l'environnement notamment), nouveau règlement sur les déchets, développement probable d'un système d'enquêtes thématiques européennes (ad hoc surveys) aux côtés de demandes récurrentes sur l'innovation, la recherche et plus généralement sur la société de l'information.
- La nécessité de poursuivre les efforts pour alléger encore la charge de réponse des entreprises ne sera pas moins prégnante dans les années à venir ; les plus grandes facilités d'accès aux données administratives, que la réglementation française devrait prochainement donner aux statisticiens publics (cf. ordonnances Dutreil), constitueront à cet égard un encouragement fort. Il reviendra alors à la statistique publique d'éclairer le débat entre qualité globale et charge de réponse.
- L'incertitude, quant à elle, est celle qui pèse aujourd'hui sur le devenir administratif du Sessi ; outre les ressources que mobilisera nécessairement toute évolution du statut du Sessi, au détriment alors de la réalisation du programme de travail, le possible nouvel environnement administratif de la statistique industrielle pourra rendre plus ou moins inappropriés les axes proposés ci-dessous.

Dans ce contexte général et au-delà du maintien des travaux récurrents (cf. § 3), les axes structurant les travaux pour le moyen terme 2004-2008 seront les suivants :

#### ***Participer aux réflexions quant aux nécessaires évolutions du système statistique d'entreprise***

Défini dans ses grandes lignes dans les années 70, le système statistique d'entreprises (SSE) fera l'objet d'une rénovation dans les prochaines années. Conduite sous la responsabilité de l'Insee, une telle refonte mobilisera tous les services enquêteurs et particulièrement le Sessi.

Une telle refonte est nécessaire à plusieurs titres :

- une demande en forte évolution, certains questionnements n'ayant émergé que récemment
- une disponibilité des données administratives sensiblement améliorée tant en délai qu'en qualité
- une charge de réponse devant être, sinon allégée, au moins contenue, alors même que les demandes sont toujours plus nombreuses
- une pression permanente au raccourcissement des délais de mise à disposition des informations
- des normes comptables devant sensiblement évoluer, après une longue période de stabilité
- une forte évolution des statistiques infra-annuelles permettant qu'une réelle articulation avec les statistiques structurelles soit recherchée et mise en œuvre
- une hétérogénéité des entités économiques accrue (place des groupes) au point que les stratégies d'observation doivent être mieux adaptées aux différentes sous-populations
- une nécessité de disposer aux côtés d'applications lourdes et structurantes d'outils plus légers pour répondre vite à des demandes ponctuelles, tant au niveau national qu'europpéen.



### **Consolider le système d'enquêtes thématiques**

La réalisation régulière, par le Sessi, d'enquêtes thématiques de qualité constitue un acquis important de la décennie écoulée, permettant de répondre, en dix-huit mois environ, à des demandes nouvelles sur des sujets variés (TIC, innovation, relations interentreprises, etc.). Ces enquêtes sont souvent réalisées en concertation avec d'autres pays de l'UE via Eurostat, un cadre juridique européen devant être prochainement établi pour la réalisation de ces enquêtes (ad hoc surveys).

Il s'agira de maintenir à l'avenir un rythme analogue (une opération annuelle), tout en cherchant à réduire encore les délais de réalisation autorisant alors une plus grande réactivité (échantillons mieux dimensionnés, collectes par Internet, etc.).

Une réflexion sera engagée au sein du SSE visant à diminuer les coûts de coordination inter services enquêteurs de ces enquêtes (conception, réalisation, diffusion).

### **Améliorer le suivi de l'innovation**

L'innovation continuera d'être un défi majeur pour les économies afin d'améliorer leur compétitivité (cf. l'objectif de 3% du Conseil européen de Barcelone). Dans ce cadre, le Sessi participera à la révision du manuel d'Oslo de l'OCDE en 2003/2004. Sur la base des enseignements de la 3<sup>ème</sup> enquête communautaire (CIS3), la France prônera une définition nettement élargie de l'innovation.

Parallèlement, une réflexion d'ensemble (SSE) devra permettre de prendre en compte les demandes européennes d'interrogation plus fréquente (un rythme bisannuel est probable).

### **Participer à la révision des nomenclatures de 2007**

La révision des nomenclatures d'activités et de produits sera effective en 2007 ; la période 2004/2005 sera marquée d'une part par la mise au point des derniers niveaux de détail, les superstructures étant définies fin 2003, et d'autre part par un intense travail de mise au point des définitions. Les éventuels aménagements français devront être décidés avant 2006.

Le Sessi prendra toute sa place dans ces travaux, en y associant dans toute la mesure du possible les organismes professionnels.

### **Redéfinir des entreprises plus pertinentes en profilant des groupes**

Démarré en 2002, les profilages de groupes devraient s'accélérer dans les années 2004/2008 selon le premier bilan qui en sera tiré fin 2003 ; en redéfinissant, au travers de ces profilages, des unités statistiques « entreprises », sortes de périmètres de consolidation intermédiaire entre les comptes sociaux et le groupe, le plus souvent international, l'enjeu est d'améliorer sensiblement la pertinence économique des statistiques sectorielles.

Les plus grands groupes ont vocation à faire l'objet de tels profilages.

Ces profilages seront également l'occasion de mettre en place des relations plus personnalisées avec ces grandes entités économiques ; l'expérience ainsi accumulée devrait déboucher sur une gestion et un suivi plus coordonnés des grands groupes économiques.

La gestion de ces nouvelles unités statistiques impliquera des modifications substantielles dans les différentes applications utilisées en statistique d'entreprises, tant au Sessi, où elles sont en cours dans le cadre de la refonte du répertoire FUL, qu'à l'Insee (répertoires Sirene, Océan, Oréade notamment) ; ces modifications devront être opérationnelles dans les années 2004/2006.

### **Prendre réellement en compte les groupes d'entreprises**

Acteurs majeurs de la vie économique aujourd'hui, les groupes demeurent encore aux marges de la statistique économique ; un des enjeux forts de la période 2004/2008, pour l'ensemble du SSE, consistera à accroître très sensiblement leur rôle dans les deux dimensions suivantes.

- **Le groupe comme unité d'observation** : certaines analyses économiques ou la mesure des phénomènes qui les sous-tendent n'ont de sens qu'au niveau du groupe, souvent parce que ces phénomènes n'ont pas de réelle consistance à un niveau inférieur (il en va ainsi de la sphère financière, des investissements à l'étranger, de la R&D, de la propriété industrielle, des stratégies organisationnelles, etc.) ; à partir des éléments du fichier LIFI de l'Insee, un répertoire des groupes devra être mis en place. A cette occasion devront être tranchées des questions comme la nationalité du groupe, son secteur d'activité, etc. De plus le développement d'un tel répertoire devra autant que possible bénéficier d'une approche européenne.

- **Le groupe comme variable de ventilation** : la présentation même des statistiques d'entreprises devra de plus en plus intégrer la dimension groupe ; ainsi, et dans le prolongement de quelques actuelles publications du Sessi, on s'efforcera de faire ressortir systématiquement la part assurée par les entreprises appartenant à un groupe ; de même des ventilations en classes de taille, selon la taille du groupe dont dépend l'entreprise, compléteront les présentations plus usuelles.

#### **Accroître l'information sur la mondialisation**

Les statistiques des investissements étrangers en France (Ief-Fats), comme les données sur les investissements français à l'étranger (DREE), constituent depuis quelques années de premiers éléments pour rendre compte de la mondialisation de l'économie française. Le Sessi continuera à participer aux réflexions, groupes de travail et task-forces européennes dans ce domaine, en partenariat avec l'Insee, la DREE et la Banque de France.

Les premières études engagées à partir des résultats de l'enquête sur les échanges internationaux intra-groupes seront complétées par de nouvelles dans le cadre du groupe de travail ad hoc mis en place et animé par le Sessi (2003).

Parallèlement, devront s'accélérer les premières réflexions visant à produire en complément des statistiques actuelles fondées sur le critère territorial, des statistiques ou indicateurs fondés quant à eux sur la nationalité. De tels compléments, disponibles depuis fort longtemps aux Etats-Unis, sont indispensables pour juger des performances des entreprises françaises, tant la conquête des marchés internationaux passe de plus en plus par l'implantation de filiales plutôt que par la voie traditionnelle du commerce international.

#### **Développer une réelle complémentarité EAE/EB**

Information indispensable pour passer de l'approche en secteurs à celle en branches, et donc pour élaborer les équilibres ressources/emplois des comptes nationaux, la ventilation de l'activité de l'entreprise selon ses branches d'activité peut être obtenue soit par l'enquête annuelle d'entreprise, soit par les enquêtes de branches ; l'expérience montre que les informations obtenues via les enquêtes de branche sont souvent de meilleure qualité.

Le Sessi proposera, au début du futur exercice de moyen terme, une nouvelle approche de la ventilation de l'activité en branches fondée sur une complémentarité des deux sources, sans redondance de l'information collectée ; les résultats des enquêtes de branche seraient ainsi directement mobilisés dans l'EAE.

#### **Renforcer la démarche qualité dans les enquêtes de branches permettant une réduction des délais sur l'IPI et une consolidation du nouvel indice des entrées de commandes**

A échéance de 2005, les Etats membres devront vraisemblablement transmettre les données mensuelles de production (IPI) dans un délai de 40 jours, soit 5 jours de moins qu'aujourd'hui ; pour y parvenir l'Insee a décidé une stratégie d'ajustement progressif, avec un passage à 42 jours pour la plupart des séries dès 2003.

Simultanément, le nouvel indice des entrées de commandes (Icom) devra être consolidé, les difficultés rencontrées dans certains secteurs (informatique notamment) devant être résolues rapidement.

Ces deux objectifs, délais de l'IPI et consolidation de l'Icom, seront d'autant plus facilement atteints par le Sessi que la démarche qualité, appliquée aux enquêtes de branches, aura été renforcée : il s'agit là d'un des objectifs importants pour la période 2004/2008.

Cette démarche qualité se traduit ici par le suivi, sur la période 2004/2008, de la mise en œuvre de la charte qualité.

Sur la base de celui élaboré au printemps 2003, des rapports qualité des enquêtes de branche seront régulièrement présentés au comité du label du CNIS.

Des stratégies de reprise, par l'administration, d'enquêtes de branche dès lors que l'organisme professionnel agréé ne sera plus en mesure de satisfaire aux exigences de la charte qualité seront mises en œuvre, si nécessaire.

### **Répondre à la demande des entreprises d'une meilleure connaissance du marché français et étranger**

Il s'agit là d'une demande récurrente des entreprises et notamment de leurs organismes professionnels. Pour autant que ses ressources le lui permettront, le Sessi mettra en œuvre, sur la période 2004/2008, les recommandations qui résulteront de la mission confiée à l'Inspection générale de l'Insee quant à une meilleure mise à disposition de données sur les marchés.

### **Développer largement la collecte par Internet : l'énergie, la protection de l'environnement après les enquêtes de production**

La collecte par Internet des enquêtes mensuelles de branche se développe régulièrement depuis plusieurs années (plus de 1000 entreprises répondent ainsi au début 2003, soit 30% des répondantes) ; l'objectif des années à venir sera d'augmenter sensiblement la part prise par ce mode de collecte. Depuis début 2003, ce mode de collecte est étendu aux enquêtes annuelles et trimestrielles de branche. A l'horizon de l'exercice 2004/2008, une proposition analogue sera faite pour les enquêtes EACEI (enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie) et Antipol (enquête annuelle sur les dépenses des entreprises pour protéger l'environnement). Un test sur l'EAE sera éventuellement fait.

## **2. Travaux nouveaux pour 2004-2008**

### **2.1. Enquêtes nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à l'année**

Les seules enquêtes véritablement nouvelles seront les enquêtes thématiques, au rythme probable d'une enquête par an ; les thèmes de ces enquêtes ne sont arrêtés que peu de temps à l'avance d'une part pour « coller » au mieux à l'actualité, d'autre part parce que de plus en plus souvent ces enquêtes se déroulent dans un cadre européen dont le temps de concertation est nécessairement plus long.

La couverture du champ des enquêtes de production ayant été achevée pour l'essentiel, aucune enquête importante de production ne sera nouvellement lancée ; en revanche, des reprises par le Sessi d'enquêtes de production déléguées aux organismes professionnels continueront d'avoir lieu d'une part lorsque le niveau de qualité de ces enquêtes sera jugé insuffisant et d'autre part lorsque l'organisme professionnel ne pourra plus s'acquitter de sa mission. Par ailleurs sera poursuivie la politique visant à annualiser les enquêtes trimestrielles pour autant que les obligations européennes d'une part, les besoins d'information des professionnels d'autre part, le permettent. Dans ce cadre, la réflexion lancée récemment par Eurostat visant à simplifier les obligations Prodcom pour les Etats membres pourrait se traduire par un allègement du dispositif d'observation annuelle de la production.

L'enquête annuelle d'entreprise (EAE) fera l'objet d'une refonte dans le cadre plus général de la refonte du système statistique d'entreprise (cf. § 1).

L'enquête annuelle sur les consommations d'énergie (EACEI) sera probablement rénovée pour autant que l'évolution des obligations administratives en ce domaine se traduira par la mise à disposition du Sessi d'informations nouvelles. L'adoption du règlement modificatif du règlement structurel pour la prise en compte des variables environnementales pourrait conduire à de légères modifications de l'enquête sur les dépenses des industriels en faveur de la protection de l'environnement.

Enfin, le thème de l'innovation (cf. § 1) donnera lieu, sinon à des enquêtes nouvelles, dont la fréquence sera déterminée au plan européen, du moins à l'introduction de variables nouvelles dans des enquêtes existantes (EAE par exemple).

### **2.2. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés pour 2004-2008**

Trois projets de grande importance verront leur achèvement lors du prochain moyen terme :

Le nouveau répertoire d'entreprises et d'établissements du Sessi (FUL4) sera mis en production au début 2005 ; il permettra, entre autres choses, de gérer les nouvelles unités « entreprise » obtenues par regroupement de plusieurs unités légales (cf. § 1) lors des profilages des grands groupes.

- L'application de gestion et de traitement des enquêtes de branche verra sa refonte achevée en 2005 (projet EB4).
- Enfin, l'achèvement du projet nomenclatures permettra une gestion et une mobilisation plus rationnelles et plus rigoureuses de l'ensemble des nomenclatures utilisées dans les enquêtes et les publications du Sessi.

Mais les travaux nouveaux concerneront plus encore certains des axes explicités au § 1, ceux-ci devant s'inscrire dans la problématique plus générale de la réflexion animée par l'Insee quant aux évolutions nécessaires du système statistique d'entreprise et en premier lieu des statistiques structurelles :

- prise en compte des groupes, profilage des plus grands groupes pour redéfinir des unités entreprises plus pertinentes, mise à disposition de statistiques nouvelles rendant mieux compte de la mondialisation de l'économie française ; tous ces travaux, dont le matériau de base est la population des grands groupes d'entreprises, s'appuieront très largement sur le fichier « liaisons financières » géré par l'Insee (LIFI) ; au-delà de ces premiers travaux, il s'agira de démarrer la construction d'un répertoire des groupes en privilégiant autant que faire se peut une approche européenne ;
- recherche d'une plus grande complémentarité des enquêtes de production et de l'enquête annuelle d'entreprise quant au suivi des différentes activités élémentaires des entreprises ;
- recherche d'une plus grande complémentarité entre sources statistiques et sources administratives, en visant une diminution de l'importance relative des premières par rapport aux secondes.

### 3. Opérations répétitives

Le système d'enquêtes du Sessi perdurera lors du prochain exercice moyen terme pour autant que les réflexions sur la rénovation du système statistique d'entreprise ne proposeront pas un dispositif nouveau.

Ainsi, l'enquête annuelle d'entreprise et les enquêtes de branches continueront d'être le socle de la statistique industrielle sur lequel se grefferont, comme aujourd'hui, les enquêtes d'établissements sur les consommations d'énergie et sur les dépenses des industriels en faveur de la protection de l'environnement ; enfin les enquêtes thématiques permettront, comme aujourd'hui, d'éclairer des aspects spécifiques dans une approche plus ponctuelle et plus souple.

La démarche qualité des enquêtes de branche entreprise lors de la mise en place de la charte qualité sera poursuivie et même renforcée via le suivi régulier d'un indicateur de synthèse permettant de juger rapidement et objectivement de la qualité des enquêtes de branche, qu'elles soient déléguées à des organismes professionnels ou gérées par le Sessi. Il pourra s'ensuivre le cas échéant des reprises d'enquêtes par l'administration. Par ailleurs, un bilan annuel de cette qualité sera dressé par le Sessi dont les conclusions principales seront régulièrement présentées au comité du label du CNIS. En outre seront poursuivis les travaux déjà engagés permettant à la France de remplir à un haut niveau de qualité ses obligations européennes en matière d'indicateurs conjoncturels.

La collecte par Internet occupera une place de plus en plus importante lors du prochain exercice moyen terme ; après l'extension, en 2003, aux enquêtes annuelles et trimestrielles de production, suite aux succès enregistrés avec les enquêtes mensuelles, ce sont les enquêtes EACEI et Antipol qui seront concernées ; de même certaines enquêtes thématiques devraient bénéficier d'un tel support de collecte.

Enfin, les efforts développés lors du dernier exercice moyen terme en faveur de moyens de diffusion faisant plus largement appel aux nouvelles technologies (Internet notamment) seront poursuivis et amplifiés. La définition d'un portail unique pour toute la statistique d'entreprise (Insee) devrait permettre lors du prochain exercice moyen terme d'offrir aux utilisateurs un confort de recherche sensiblement amélioré.

### 4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Dans ce domaine, le Sessi poursuivra son action dans le cadre des orientations définies par le CNIS ; ces allègements concerneront l'ensemble du dispositif d'enquêtes pour autant que celles-ci n'aient pas déjà bénéficié de mesures d'allègement.

*L'enquête annuelle d'entreprise* ; trois pistes seront explorées dans le cadre de la réflexion d'ensemble sur la refonte du système statistique d'entreprise : d'une part un recours plus large aux sources administratives (BIC et DADS) en lieu et place de la source statistique, d'autre part un recours à l'échantillonnage pour les secteurs où le grand nombre d'entreprises et leur homogénéité sont compatibles avec une telle stratégie sans remise en cause de la qualité des données publiées, enfin l'adaptation au secteur de l'industrie de la stratégie « petites entreprises » expérimentée par l'Insee permettant de ne recourir à l'enquête statistique proprement dite qu'à une fréquence pluriannuelle.

*Les enquêtes de production* ; comme mentionné au § 1, les réflexions engagées par Eurostat pour simplifier le règlement Prodcum sont de nature à permettre la réalisation d'allègements substantiels de la charge de réponse des entreprises ; plus généralement, le Sessi continuera à œuvrer pour limiter autant que faire se peut les questionnaires, y compris ceux gérés par les organismes professionnels, aux questions réellement nécessaires. Enfin, la possibilité de plus en plus large que les entreprises auront de répondre par Internet est de nature à alléger quelque peu leur charge de réponse.

S'agissant de *l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie*, comme de celle *sur les dépenses pour protéger l'environnement*, aucun allègement significatif n'est envisagé a priori pour les prochaines années, des réductions sensibles d'échantillons ainsi qu'un aménagement du questionnement ayant déjà été réalisés.

## **5. Aspects particuliers du programme 2004-2008**

### **5.1. Aspects régionaux et locaux**

La principale avancée se situera dans la continuité de travaux engagés lors du précédent moyen terme ayant trait à la régionalisation des principales grandeurs économiques (valeur ajoutée, excédent brut d'exploitation) issues des enquêtes annuelles d'entreprise ; cette régionalisation ne sera possible que grâce au recours des données administratives, DADS principalement.

### **5.2. Aspects environnement**

L'enquête Antipol (dépenses pour protéger l'environnement), qui chaque année recense les investissements faits par les industriels et tous les quatre ans les dépenses courantes découlant de ces investissements, constituera le principal apport du Sessi à la connaissance des aspects environnement ; elle subira de légères modifications suite à l'adoption du nouveau règlement européen (modification du règlement structurel).

L'enquête sur les consommations annuelles d'énergie dans l'industrie continuera de contribuer à l'amélioration des connaissances de la puissance publique sur ces aspects environnementaux.

### **5.3. Aspects européens**

Comme il est rappelé en introduction de ce document, la dimension européenne est de plus en plus présente dans les travaux courants menés par le Sessi, ceux-ci se situant nécessairement dans le cadre du développement du système statistique européen.

Pour l'essentiel, le Sessi continuera à respecter les obligations découlant des principaux règlements européens (SBS, STS et Prodcum), voire à s'y conformer davantage.

S'agissant du règlement structurel (SBS), le Sessi respecte d'ores et déjà ses obligations puisque les premiers résultats de l'EAE sont publiés généralement à M+6, pour une exigence européenne de M+10 ; les résultats définitifs sont quant à eux publiés à M+12, le règlement européen n'imposant que M+18. Ces délais seront maintenus pour le prochain exercice de moyen terme.

S'agissant du règlement des indicateurs court terme (STS), le Sessi se conforme aux délais fixés par l'Insee afin que la France respecte ses obligations européennes ; la convention signée par l'Insee et le Sessi régissant les transmissions de données de production et d'entrées de commandes a permis, lors du précédent exercice de moyen terme, d'améliorer sensiblement les choses ; ces améliorations seront poursuivies lors du prochain exercice moyen terme. Il faut toutefois souligner que le raccourcissement des délais qui sera très probablement imposé par Eurostat exigera de rationaliser encore plus l'obtention des résultats et leur envoi à l'Insee ; on ne peut exclure de devoir modifier fortement la stratégie d'observation de la production si ces délais devaient encore être réduits.

S'agissant du règlement Prodcum, des améliorations sensibles sont attendues de la part du Sessi à l'occasion du prochain exercice de moyen terme ; aujourd'hui, le Sessi ne respecte que partiellement son obligation de transmettre les données définitives Prodcum à M+6, une partie de celles-ci, souvent en provenance d'organismes professionnels, n'étant transmises qu'à l'échéance de M+9 ; le suivi de la charte qualité et des indicateurs qui l'accompagnent devrait permettre une amélioration sensible des délais lors du prochain moyen terme permettant alors de respecter entièrement les obligations européennes.

En dehors des aspects réglementaires, deux autres aspects doivent être soulignés car leur importance ira grandissant au cours des années futures : tout d'abord la participation active du Sessi au processus de révision des nomenclatures animé et coordonné par Eurostat, ensuite la réalisation de plus en plus fréquemment dans un cadre européen des enquêtes thématiques (cf. § 1) ; cette dernière évolution s'accompagne et continuera de s'accompagner d'une participation active du Sessi aux différents groupes de travail ou Task Forces mis en place par Eurostat.

### 6. Récapitulation des travaux prévus au moyen terme 2004-2008

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Enquête annuelle d'entreprise (EAE) Premiers résultats : juin n+1 Résultats définitifs : décembre n+1	SESSI		Permanent
Enquêtes de branches, mensuelles, trimestrielles, annuelles (IPI, Prodcum)	SESSI		Permanent
Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI)	SESSI		Permanent
Enquête annuelle sur les dépenses pour protéger l'environnement (Antipol)	SESSI		Permanent, tous les quatre ans investigation sur les dépenses courantes
Enquêtes thématiques	SESSI		A priori à un rythme annuel, en coordination avec les autres services enquêteurs et dans un cadre européen ; les thèmes sont choisis en fonction de l'actualité
Travaux sur le devenir de l'EAE : - échantillonnage dans l'EAE - stratégie « petites entreprises » - données administratives en substitution aux données statistiques	SESSI		En continu
Elaboration d'une stratégie permettant une plus grande complémentarité EAE/enquêtes de branches (ventilation du chiffre d'affaires)	SESSI		En continu
Travaux en lien avec les groupes d'entreprises : - ventilation des statistiques d'entreprises selon la variable groupe - observation de quelques variables directement au niveau groupe - profilages de quelques groupes pour redéfinir des unités entreprises - mise à disposition de statistiques nouvelles et régulières sur la mondialisation de l'économie - travaux préparatoires à la constitution d'un répertoire de groupes	SESSI		En continu, en étroite collaboration avec l'Insee
Suivi de la démarche qualité pour les enquêtes de production	SESSI		En continu, rapports annuels et comptes rendus réguliers au comité du label du CNIS
Refonte du répertoire FUL (projet FUL4)	SESSI		Première mise en production au début 2005
Refonte des logiciels de traitement et de diffusion des enquêtes de production (projets EB4, Visas-EB, Adopa et StatEB)	SESSI		Premières mises en production au début 2005
Mise en fonction d'un serveur de nomenclatures (projet nomenclatures)	SESSI		Premières fonctionnalités disponibles au début 2005
Régionalisation des EAE	SESSI		En continu
Révision des nomenclatures (échéance 2007)	SESSI		En continu

## **MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À L'INDUSTRIE**

- Direction générale de l'énergie et des matières premières
- . Observatoire de l'économie de l'énergie et des matières premières
- .. Observatoire de l'énergie

Au préalable, il convient de rappeler que l'Observatoire de l'énergie (OE) doit maintenir un outil d'observation fiable du secteur de l'énergie, dans le contexte actuel de libéralisation des marchés. Par ailleurs, en tant qu'instance interministérielle, il incombe à l'OE d'animer et de coordonner les travaux d'élaboration de statistiques sur l'énergie réalisés par les ministères (arrêté du 29 juin 1982). Depuis la publication du schéma de services collectifs de l'énergie (décret n° 2002-560 du 18 avril 2002) et notamment son point 3.4, un besoin supplémentaire de coordination est apparu en ce qui concerne les statistiques énergétiques régionales. Enfin, la libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz crée des besoins supplémentaires en matière d'observation des conditions de la concurrence au niveau européen

Les innovations du programme statistique de l'OE se déclinent selon trois axes.

### **Méthodes**

- Harmoniser la méthodologie des bilans énergétiques de l'OE avec celle d'Eurostat ;
- Mettre en place une nouvelle méthode de corrections climatiques et de corrections des nombres de jours ouvrables pour les statistiques mensuelles et/ou annuelles ;
- Elaborer un compte satellite de l'énergie .

### **Publications nouvelles**

En liaison avec Eurostat, constituer un corps d'indicateurs pour le suivi de l'efficacité énergétique ;  
Suivi des énergies renouvelables (notamment pour le calcul du chiffre officiel de la part des sources renouvelables dans la consommation brute d'électricité en France, conformément à la directive 2001/77 du 27/09/01).

### **Collectes de données**

- Amélioration des statistiques de consommation d'énergie par secteur (résidentiel, tertiaire, agriculture) ;
- Suivi des marchés ouverts de l'énergie ;
- Suivi des prix de l'énergie ;
- Exploitation de sources administratives pour la collecte de statistiques sur la fiscalité nationale et locale de l'énergie .

## **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES**

- Direction des affaires financières
- . Service central des enquêtes et études statistiques (Scees)
- .. Sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires

### **1. Exposé de synthèse**

#### **1.1 Evolution du contexte**

##### ***Une demande d'information centrée sur l'économique***

La demande d'information adressée au SCEES sur les industries agricoles et alimentaires porte notamment sur la connaissance des entreprises, leurs structures, leurs productions détaillées, leurs marchés. Elle concerne également les résultats comptables et les facteurs de production, l'emploi sous toutes ses formes ainsi que l'investissement, matériel ou immatériel. Elle porte aussi sur les indicateurs conjoncturels d'activité. La demande d'étude par filière caractérise le secteur agro-alimentaire avec le souci d'associer l'amont agricole et l'aval commercial dans les analyses en précisant notamment l'articulation transformation agroalimentaire-grande distribution. Le rôle structurant joué par les entreprises agro-alimentaires plus particulièrement en milieu rural est un facteur expliquant l'importance de la demande d'information locale relayée par les services régionaux de statistique agricole. Accentué par la mondialisation, le besoin de connaissance porte également sur la comparaison avec les économies étrangères, européennes notamment.

##### ***L'émergence de nouveaux besoins***

Certaines questions émergent ou prennent davantage d'importance.

Certaines d'entre elles restent très liées à la sphère économique. Il s'agit de mesurer des phénomènes nouveaux, communs à de nombreux secteurs, tels que l'insertion grandissante dans l'économie mondiale, l'innovation technologique et d'organisation, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, les différentes formes de coopération entre entreprises. C'est également le cas du rôle joué par les groupes d'entreprises avec, pour illustration, la demande de détermination d'un périmètre coopératif élargi associant coopératives et filiales à statut commercial.

D'autres en sont plus éloignées. On observe ainsi une montée en puissance des préoccupations concernant les liaisons entre activités industrielles et environnement dans un contexte international marqué par les réflexions en matière d'élaboration d'indicateurs de développement durable. Très présente dans l'organisation de la filière, la préoccupation collective en matière de qualité et de sécurité alimentaire reste encore difficile à formaliser en terme de demandes d'information.

##### ***Une production statistique structurée par l'organisation du système statistique public et la réglementation européenne***

L'offre statistique du SCEES s'inscrit dans le cadre plus général du système statistique d'entreprise coordonné de façon intersectorielle par l'INSEE. Ce dispositif garantit l'absence de redondances entre enquêtes et favorise l'harmonisation des méthodes et des outils. Il attribue au SCEES la responsabilité de la réalisation de l'enquête annuelle d'entreprise et des enquêtes de branche pour son secteur de compétence. Ces enquêtes permettent d'alimenter les outils de synthèse gérés par l'INSEE tels que les comptes nationaux et l'indice de la production industrielle. Elles répondent aussi à des demandes plus précises sur les structures des entreprises, les résultats comptables ou les productions détaillées par produit. Sont également menées depuis plusieurs années en étroite coordination avec le SESSI des enquêtes annuelles sur des thèmes plus spécifiques d'intérêt majeur : consommations d'énergie et dépenses destinées à protéger l'environnement. Par ailleurs, des enquêtes thématiques légères, réalisées en partenariat entre services enquêteurs à raison d'une enquête par an, permettent de répondre à des sujets d'actualité jugés prioritaires. Enfin, la mobilisation d'informations d'origine administrative ou issues d'enquêtes externes au SCEES, vise à compléter cette production sur le champ des petites entreprises, sur celui de la localisation de l'emploi salarié ou sur celui des groupes d'entreprises.



La réglementation européenne encadre largement ces travaux. Aux règlements plus anciens, Prodcum, sur les statistiques structurelles d'entreprises, sur les unités statistiques, sur les indicateurs de court terme et sur un plan sectoriel, à la directive sur les statistiques du lait et des produits laitiers, sont venus s'ajouter en 2002 une modification du règlement sur les statistiques structurelles pour les variables environnementales ainsi qu'un règlement sur les déchets. Un projet de règlement sur la société de l'information est également en cours d'élaboration. Plusieurs enquêtes thématiques ont par ailleurs bénéficié d'un cadre communautaire.

Cette production statistique couvre donc des besoins variés. Certaines demandes d'information nouvelle nécessitent cependant un aménagement ou une extension du dispositif existant. La mise en place de procédures d'estimation statistique ou la mobilisation de sources administratives peut également être nécessaire. C'est le cas par exemple dans le domaine environnemental.

Ces adaptations doivent être mises en œuvre en veillant à limiter la charge de réponse aux enquêtes et alors que la production de statistiques traditionnelles continue de mobiliser l'essentiel des ressources.

## 1.2. Les principales orientations 2004-2008

Le programme à moyen terme 2004-2008 s'inscrit dans la continuité du précédent qui allait de 1999 à 2003. En particulier, lors du moyen terme précédent, des investissements importants ont été réalisés afin de **renforcer la qualité des enquêtes**. Ces efforts doivent être poursuivis afin de porter tous leurs fruits en particulier dans le cadre nouveau de la charte de qualité des enquêtes de branche. Cet accent sur la qualité, souligné également dans le programme à moyen terme communautaire 2003-2007, concerne en particulier la réduction des délais, l'établissement coordonné des fichiers d'enquêtes, l'amélioration de la cohérence, temporelle et intersources des données collectées, et la rédaction de bilans qualité. Il vise également à étendre le taux de couverture de l'indice de la production industrielle dans le cadre de ses rebasements périodiques. Cet effort sera appuyé par une collaboration étroite avec l'ensemble des organisations professionnelles agréées.

**Fournir un meilleur service aux utilisateurs et faciliter le travail de réponse des entreprises.** Cet objectif, aux multiples facettes, couvre notamment l'amélioration des prestations du SCEES en matière de diffusion, de restitution et d'accès à l'information. Raccourcir les délais de mise à disposition des publications, enrichir l'offre d'information en s'appuyant sur l'ensemble des supports disponibles, papier, cédéroms et sites internet. Ce chantier sera mené en liaison avec la diffusion. Il intègre également la mise en œuvre de nouveaux moyens de collecte par voie électronique qui concerneront en priorité les enquêtes de branche directes à fréquence mensuelle. Il repose aussi sur l'amélioration de la qualité des relations entretenues avec les entreprises au travers des différents contacts établis par courrier ou par téléphone. Il s'appuie donc sur le niveau de qualification des gestionnaires ainsi que sur les actions de formation visant à le faire progresser.

**Adapter nos outils aux nouveaux règlements européens.** Ce chantier concerne en particulier les domaines de l'environnement et de la société de l'information. Un règlement européen récent sur les déchets ainsi qu'une modification du règlement sur les statistiques structurelles d'entreprise en matière de dépenses destinées à protéger l'environnement visent à mieux mesurer les liaisons entre industries agro-alimentaires et environnement. Il s'agit donc d'adapter l'offre statistique dans ce domaine en coordination avec les organismes enquêteurs concernés en veillant à limiter la charge d'enquête pesant sur les entreprises. Il convient aussi d'assurer une veille en matière de développement durable pour lequel un premier ensemble d'indicateurs vient d'être publié en 2002 dans le tableau de bord de la politique des entreprises de la Commission. Un règlement concernant la société de l'information, actuellement en projet, nécessitera également la mise en place d'un dispositif adapté afin de fournir périodiquement les données exigées.

**Participer activement aux opérations transversales menées au sein du système statistique d'entreprise.** Cet objectif couvre la collaboration à plusieurs projets intersectoriels concernant les statistiques structurelles (en particulier la réforme annoncée des enquêtes annuelles d'entreprise faisant une place plus large aux sources administratives et fiscales), l'adaptation des outils, nomenclatures (révision 2007 des nomenclatures) et répertoires (projet de répertoire harmonisé des groupes, mise en place de Sirène 3 et d'Oréade avec un aménagement nécessaire des outils internes au SCEES comme le fichier central de lancement d'enquêtes, Rébus). Il comprend également le suivi de la réflexion coordonnée par l'Insee sur la possibilité de produire une information sur les ventes des entreprises au niveau national.

Cet objectif intègre aussi la participation à des enquêtes thématiques légères réalisées en partenariat, souvent dans un cadre communautaire, sur des sujets jugés prioritaires à raison d'une enquête par an avec la possibilité d'adapter le questionnement aux problématiques agroalimentaires. Ces enquêtes pourront être l'occasion de chercher à mieux répondre à certaines problématiques spécifiques aux IAA comme celles de la qualité et de la sécurité alimentaire.

## 2. Travaux nouveaux pour 2004-2008

### 2.1. Enquêtes nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à l'année

Pour les enquêtes nouvelles, l'objectif est de réaliser **une enquête thématique** légère par an. Réalisée en collaboration avec les autres services enquêteurs, en priorité le Sessi, et de plus en plus souvent dans un cadre communautaire, ces enquêtes permettront de produire une information statistique sur des sujets nouveaux d'intérêt prioritaire non couverts par les enquêtes traditionnelles. Selon les cas, l'aménagement du questionnement peut également permettre de répondre à des préoccupations spécifiques au secteur des IAA en collaboration avec les principaux partenaires concernés. Certaines thématiques déjà abordées lors du moyen terme précédent dans le domaine de l'innovation, des nouvelles technologies de l'information et de la communication par exemple, pourraient revêtir un caractère pluriannuel régulier. Dans ce contexte, l'introduction de quelques variables thématiques dans une enquête annuelle d'entreprise renouvelée s'appuyant sur un questionnaire allégé peut constituer une alternative à étudier. Pour les autres thèmes, il serait prématuré d'en établir un inventaire précis afin de bénéficier pleinement de la souplesse de ce dispositif qui en constitue le point fort.

La révision de **l'enquête annuelle sur les dépenses des établissements industriels pour protéger l'environnement**, lancée pour la première fois en 1992, doit tenir compte du contexte créé par la mise en place par Eurostat d'un règlement modificatif au règlement sur les statistiques structurelles. Une meilleure couverture du champ doit être également assurée à compter de l'année de collecte 2005, le seuil d'interrogation devant être porté à 20 salariés au lieu de 100 actuellement. Une étude méthodologique sera menée afin de déterminer le meilleur dispositif combinant révision du plan de sondage et procédure d'estimation afin de limiter la charge pesant sur les établissements.

Le règlement européen 2150/2002 du 25 novembre 2002 prévoit la fourniture par les Etats membres à compter de l'année de référence 2004, puis ensuite à un rythme biennal, de **statistiques sur les déchets** générés par les entreprises de 10 salariés et plus. Une procédure de concertation associant services enquêteurs et utilisateurs sera mise en place afin de préparer puis de mettre en œuvre le dispositif de recueil des informations pouvant combiner enquête, procédures d'estimation ou mobilisation d'informations administratives. Il convient de noter que la première année de collecte prévue, 2005, est également une année d'extension aux dépenses courantes de l'enquête sur les dépenses destinées à protéger l'environnement.

Dans le domaine de l'énergie, une possible évolution de la fiscalité pourrait entraîner une modification du questionnaire de **l'enquête sur les consommations d'énergie** visant, le cas échéant, à substituer une information d'origine administrative à une collecte statistique.

On peut également envisager le renouvellement en 2007 de **l'enquête triennale sur les matières premières d'origine agricole utilisées pour la fabrication composée pour animaux de ferme** qui existe depuis une vingtaine d'années et qui doit également se dérouler en 2004. Cette enquête pourrait être l'occasion d'aborder le thème de la qualité et de la sécurité alimentaire.

De la même façon on pense reconduire en 2006 **l'enquête pluriannuelle sur les petites coopératives agricoles de transformation ou de commercialisation** (moins de 10 salariés) exclues du champ de l'enquête annuelle d'entreprise. Les précédentes enquêtes s'étaient déroulées en 1996 et 2001.

### 2.2. Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

**L'amélioration de la qualité des enquêtes de branche** continuera d'être un axe de travail prioritaire du prochain moyen terme à mener en coordination avec le Comité du Label du Cnis et l'ensemble des organisations professionnelles agréées. Cet effort portera sur la réduction des délais, l'établissement coordonné de fichiers d'enquête, l'amélioration de la cohérence temporelle et intersources des données collectées et la réalisation de rapports qualité. Conformément aux recommandations du Comité du Label

suite à la première évaluation de l'application de la charte de qualité des enquêtes de branche, un effort particulier sera porté sur l'amélioration des délais, l'utilisation systématique du numéro Siren et les méthodes de traitement des données éventuellement avec l'appui méthodologique du Scees (traitement des non-réponses,...). Un rapport d'évaluation sera rédigé annuellement dans le cadre de cette démarche qualité. Le raccourcissement des délais concernera d'une part les enquêtes alimentant l'indice de la production industrielle avec un objectif de transmission à Eurostat à 40 jours à l'horizon 2005 conformément aux engagements pris au niveau européen, d'autre part les enquêtes annuelles de branche afin d'être totalement conforme au règlement Prodcom (juin n+1). La montée en puissance des nouveaux outils de lancement et de traitement des enquêtes de branche améliorera l'exhaustivité des fichiers d'enquêtes et facilitera les rapprochements intersources. L'effort de qualité visera également à étendre le taux de couverture de la production industrielle dans le cadre de ses rebasements périodiques. Sont particulièrement concernés les domaines du café, des légumes de conservation, des boissons rafraîchissantes. Parallèlement à ces travaux sur la qualité sera menée à son terme l'actualisation des arrêtés d'agrément. Le Scees assurera également l'évolution de ses outils de traitement des enquêtes de branche en coordination avec l'Insee afin de prendre en compte les conséquences de la mise en place de Sirene 3 et d'Oréade.

Le Scees suivra également la réflexion coordonnée par l'Insee sur la possibilité de produire une information sur les ventes des entreprises au niveau national.

**Le rebasement 2005 de l'indice des prix** sur les consommations intermédiaires sera un rebasement « lourd » posant la question de la rénovation du système de collecte des séries. Une réflexion préalable sera menée en collaboration avec la division agriculture de l'Insee et le bureau d'analyse de la conjoncture du Scees afin, en particulier, de préciser les conditions de mise en œuvre d'une enquête préliminaire destinée à repérer les entreprises du nouvel échantillon et définir les pondérations élémentaires.

Une étude sur la détermination d'un **périmètre coopératif élargi** englobant les coopératives agricoles et l'ensemble de leurs filiales mobilisant les données des EAE, de l'enquête « liaisons financières » de l'INSEE ainsi que quelques sources spécifiques a été entamée à titre exploratoire en 2003 dans le cadre d'un groupe de travail au sein du Conseil supérieur d'orientation de la coopération agricole. Elle devrait déboucher à terme sur la production de données annuelles.

Le Scees participera aux travaux coordonnés par l'Insee concernant un **projet de répertoire harmonisé des groupes**.

Des travaux concernant **l'approche des grandes unités** dans le cadre de l'enquête annuelle d'entreprise sont menés en collaboration entre l'Insee et le Sessi. Selon les moyens disponibles, le Scees pourrait également lancer une expérimentation dans ce domaine.

Le Scees continuera de participer aux **travaux de révision 2007 des nomenclatures** d'activités et de produits coordonnés par l'Insee.

L'exploitation des **déclarations annuelles de données sociales** retardée en raison d'un renforcement récent des contraintes pesant sur les moyens du Scees devrait pouvoir reprendre au cours du prochain moyen terme. Elle permettra de localiser l'emploi salarié à l'échelon régional et infrarégional quelle que soit la taille des établissements concernés.

### 3. Opérations répétitives

Une tension accrue sur les effectifs des gestionnaires de **l'enquête annuelle d'entreprise** (EAE) devrait accélérer la mise en place d'un traitement plus automatisé des plus petites unités. La mise en place d'une démarche qualité débouchera sur la rédaction annuelle d'un bilan qualité.

Le Scees participera aux réflexions du système statistique puis à la mise en œuvre de la **refonte du dispositif des EAE** visant à substituer aux données comptables et d'emploi des informations d'origine administrative. Le cas particulier des coopératives, mal couvertes par les Bic et les DADS, fera l'objet d'une investigation spécifique.

**Les exploitations annuelles des données comptables issues des déclarations Bic** sur le champ des petites entreprises en deçà du seuil d'interrogation de l'enquête annuelle d'entreprise, publiées pour la première fois en 2003 pour le secteur des IAA, seront reconduites lors du prochain moyen terme.

#### **4. Allégement de la charge statistique des entreprises**

L'examen des questionnaires des enquêtes de branche lors de la procédure d'attribution des visas ainsi qu'au moment de l'actualisation des agréments sera l'occasion de recherches de simplifications dans les formulaires utilisés.

Une réflexion sur une collecte des données d'enquêtes auprès des entreprises via internet dans le cadre de la rénovation des outils de traitement des enquêtes de branche débute au Scees. Elle débouchera sur une mise en œuvre progressive visant en priorité les enquêtes directes alimentant l'indice de la production industrielle.

L'exploitation des sources administratives (fichiers fiscaux Bic et déclarations annuelles de données sociales pour l'emploi salarié) doit permettre d'enrichir l'information disponible sans charge supplémentaire pour les entreprises.

La réforme de l'enquête annuelle d'entreprise visant à alléger au maximum son questionnaire de ses données comptables et de ses données sur l'emploi permettra de réduire la charge de réponse des entreprises.

#### **5. Aspects particuliers du programme 2004-2008**

##### **5.1 Aspects régionaux et locaux**

L'exploitation régulière par le Scees des fichiers Bic et à venir des données sur l'emploi dans les établissements issues des DADS (déclarations annuelles de données sociales) doit permettre aux services régionaux de statistique agricole de disposer sur les petites unités d'informations qui leur étaient jusqu'ici inaccessibles.

##### **5.2 Aspects environnement**

La révision de l'enquête annuelle sur les dépenses des établissements industriels pour protéger l'environnement, l'extension de son champ aux petites unités ainsi que la mise en place d'un dispositif de recueil de statistiques sur les déchets en liaison avec la réglementation européenne sur ce sujet sont évoqués en 2.1.

L'extension aux dépenses courantes de l'enquête sur les investissements destinés à protéger l'environnement déjà menée en 2002 devrait l'être de nouveau en 2005 puis en 2008. Il convient de noter que cette information reste difficile à mobiliser au sein des établissements interrogés.

##### **5.3 Aspects européens**

Le développement de la demande européenne, sous l'égide d'Eurostat, constituera l'un des moteurs principaux de l'évolution des statistiques structurelles et conjoncturelles d'entreprise au cours du prochain moyen terme. Le Scees veillera à adapter son offre statistique aux changements de la réglementation européenne en visant à limiter la charge d'enquête pesant sur les entreprises.

Un règlement récent sur les déchets ainsi qu'une modification du règlement sur les statistiques structurelles d'entreprise visent à mieux mesurer les liens entre industrie et environnement. Le règlement européen 2150/2002 prévoit la fourniture par les Etats membres à compter de l'année d'observation 2004, puis à un rythme biennal, de statistiques sur les déchets générés par les entreprises de 10 salariés et plus. Cette demande, nouvelle, devra donner lieu, après concertation entre services enquêteurs et utilisateurs, à la mise en place d'un dispositif de recueil de données pouvant combiner enquête, procédures d'estimation et mobilisation d'informations administratives. Par ailleurs, l'enquête sur les dépenses destinées à protéger l'environnement devra faire l'objet d'une modification de la stratégie d'observation afin de tenir compte du contexte créé par le règlement modificatif 2056/2002 sur les nouvelles statistiques relatives à la protection de l'environnement.

En ce qui concerne le règlement Prodcom, un objectif majeur du Scees est de continuer à améliorer la qualité de ces données ainsi que leur délai de disponibilité en étroite collaboration avec les organisations professionnelles dans le cadre de la charte de qualité des enquêtes de branche. En contrepartie, il est important que les milieux professionnels aient un accès aisé aux données les plus récentes centralisées par Eurostat.

En matière d'indicateurs conjoncturels, la mise en œuvre des évolutions du règlement européen de 1998 se traduira par un raccourcissement des délais de publication de l'indice de la production industrielle pour atteindre les 40 jours après la fin du mois à l'horizon 2005, ainsi que par un renforcement de la veille sur la qualité menée dans le cadre de la mise en œuvre de la charte de qualité des enquêtes de branche.

L'harmonisation européenne portera également de plus en plus sur les enquêtes thématiques qui se dérouleront le plus souvent dans un cadre communautaire.

Enfin, le Scees continuera de participer au groupe de travail Eurostat sur les statistiques du lait et des produits laitiers. Dans ce cadre, il veillera à l'application des nouvelles dispositions de la Directive laitière en cours de modification visant notamment à une production annuelle d'un bilan protéique.

## 6. Récapitulation des travaux prévus au moyen terme 2004-2008

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
EAE	Scees		Permanent, règlement communautaire sur les statistiques structurelles
• Traitement spécifique des petites unités	Scees		• Priorité forte Vise à accroître l'automatisation du traitement des petites unités
• Rédaction d'un bilan qualité	Scees		• Priorité forte
• Futur système des statistiques structurelles d'entreprise faisant une place plus large aux sources administratives et fiscales	Scees-Insee		• Priorité forte Opération nouvelle coordonnée par l'Insee
• Approche spécifique des grandes unités	Scees-Insee		Examen du cas particulier des coopératives.
Travaux associés			• Deuxième priorité fonction des moyens disponibles, Expérimentation
• Enquête sur les petites coopératives	Scees		• Priorité forte Prévue en 2006 en complétion du champ des EAE
Utilisation des DADS pour le suivi de l'emploi salarié	Scees-Insee		Deuxième priorité fonction des moyens disponibles Intérêt particulier au niveau régional et infra-régional
Utilisation des Bic pour les unités exclues du champ EAE	Scees-Insee		Permanent • Priorité forte
Détermination d'un périmètre coopératif élargi	Scees		• Priorité forte Etude puis production de données annuelles s'appuyant sur données LIFI, EAE et sources spécifiques
Projet de répertoire harmonisé des groupes	Scees-Insee		• Priorité forte Opération nouvelle coordonnée par l'Insee

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Enquêtes de branche  <u>Amélioration de la qualité des enquêtes de branche</u> • Rédaction d'un rapport annuel d'évaluation de l'application de la Charte de qualité • Systématisation des confrontations EAE/enquêtes de branche (yc OP) • Actualisation des agréments • Possibilité de nouvelles enquêtes mensuelles pour l'IPI  • Amélioration des délais - enquêtes IPI - enquêtes Prodcop • Collecte par internet  • Etablissement annuel d'un bilan protéique pour le lait • Aménagement des outils de traitement des enquêtes de branche	Scees (avec OP)		Permanent, règlements communautaires Prodcop, sur les indicateurs conjoncturels et Directive laitière  • Priorité forte  • Priorité forte  • Priorité forte • Domaines du café, des légumes de conservation, des boissons rafraîchissantes en fonction des moyens disponibles • Priorité forte - publication à m+40 à l'horizon 2005 - envoi Eurostat pour fin juin n+1 • Priorité forte. Expérimentation puis mise en œuvre progressive visant en priorité les enquêtes directes IPI • Directive laitière modifiée  • Priorité forte En liaison avec mise en place Sirene 3 et Oréade
Possibilité de produire une information statistique sur les ventes des entreprises au niveau national	Scees-Insee		Priorité conditionnée par les conclusions des réflexions coordonnées par l'Insee
Enquête matières premières pour l'alimentation animale	Scees		• Priorité forte Enquête triennale (2004, 2007)
IPCI Rebasement 2005 de l'IPCI	Scees		Permanent • Priorité forte Rebasement lourd, opérations préliminaires dès 2005
Enquête sur les dépenses destinées à protéger l'environnement • Seuil d'interrogation porté à 20 salariés au lieu de 100 • Interrogation sur les dépenses courantes • Travaux associés Recueil d'informations sur les déchets	Scees		Permanent, Règlement communautaire sur les statistiques structurelles  • Combinaison estimations et enquête à compter de l'année de collecte 2005 • Prévus en 2005 puis 2008  • Opération nouvelle, règlement communautaire sur les déchets Prévus à compter de l'année de collecte 2005 à un rythme biennal
Enquête annuelle sur les consommations d'énergie	Scees		Permanent, Règlement communautaire sur les statistiques structurelles • Interrogation limitée aux gros consommateurs 3 années sur 4 • Modification du questionnement si évolution de la fiscalité
Enquêtes thématiques	Scees		Programmation à établir
Nomenclatures 2007	Scees-Insee		Coordination Insee

## **SECRETARIAT D'ÉTAT AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, AU COMMERCE, À L'ARTISANAT, AUX PROFESSIONS LIBÉRALES ET À LA CONSOMMATION**

- Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services
- . Sous-direction des activités commerciales, artisanales et de services (Sdacas)

La sous-direction des activités commerciales, artisanales et des services a qualité de service statistique de ministère (SSM), au sein de la Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services (Decas), qui, fin 1998, a regroupé les anciennes Directions de l'artisanat, du commerce intérieur et la Mission d'études des problèmes du secteur des services (MEPSS). Pour ce qui est du domaine d'études de cette formation, son rôle statistique concerne donc les domaines suivants : les entreprises artisanales de l'industrie et, d'une manière générale, les « très petites entreprises ».

La sous-direction ne produit pas elle-même de statistiques, mais a accès aux données individuelles ou agrégées des différentes enquêtes du système de statistique public pour procéder à ses propres exploitations. Dans ce contexte, elle utilise et met en forme des bases de données d'entreprises qui rassemblent les principales données comptables ainsi que les informations sur l'emploi ; elle dispose notamment d'une base de données fiscales et d'une autre sur les salaires.

Les exploitations sont assurées à partir de la base SUSE de données fiscales et de la base FICUS de l'Insee qui en est issue, ainsi que la base « Fichier réduit d'enquêtes d'entreprises » (FREE) établie par la DEcas; cette base rassemble l'essentiel des données des enquêtes d'entreprises (EPEI et enquêtes annuelles) et est complétée par des ratios issus de SUSE pour les données absentes pour les petites entreprises. Sont également utilisés pour l'emploi les fichiers DADS, UNEDIC, l'enquête Emploi. Le suivi de la politique de l'emploi est assuré par l'exploitation des fichiers de la DARES.

Elle exploite, avec l'Insee, le fichier RSA (*Répertoire SIRENE des entreprises artisanales*) qui recense toutes les entreprises inscrites au registre des métiers, soit en effectuant des dénombrements selon des critères détaillés, soit en procédant à un marquage des entreprises inscrites dans les autres sources statistiques.

Elle participe aux travaux du *Conseil national de l'information statistique* (CNIS).

Après la période de mise en place, en 1999, de la nouvelle sous direction, qui permet désormais une utilisation plus intensive des différentes sources administratives et enquêtes existantes, les travaux s'orienteront notamment vers l'analyse des petites entreprises et de leur compétitivité, de leur répartition sur le territoire. Il est envisagé de mener des travaux sur les bassins d'emploi. L'analyse de créations d'entreprises est également l'une des préoccupations fortes de la Decas, des études seront menées dans ce domaine.

Désormais la série « Chiffres clefs » publiée par la sous-direction comporte six publications (dont, Artisanat, PME, TPE) et couvre l'ensemble des domaines d'études de la Decas, cette série sera annuellement actualisée car elle répond, avec des séries statistiques de base, à un réel besoin, mais elle sera complétée par des publications consacrées à des analyses des différents domaines.

Les besoins de la Decas vont amener à développer les études régionales et départementales sur les très petites entreprises. Des travaux sont en cours, en collaboration avec l'Insee, pour mettre au point une méthode d'élaboration de statistiques régionales et locales de l'artisanat, puis des TPE, ils s'inscrivent dans la mise en place de la base de données CLAP de l'Insee, qui devrait être opérationnelle en 2004/2005.

Sur les TPE, l'enquête EPEI (auprès des TPE de l'industrie, menée tous les quatre ans) sera profondément révisée, probablement vers un élargissement du champ à l'ensemble des TPE de l'industrie du commerce et des services.

Dans le domaine des PME, la sous-direction va avoir une participation accrue dans un certain nombre d'instances (OCDE...).

De même la Decas va participer aux travaux de révision de la NAF (à horizon 2007).

L'exploitation du répertoire SIRENE de l'artisanat sera rénovée et bénéficiera des améliorations prévues pour le répertoire SIRENE.

D'une manière générale, l'objectif est de développer les outils nécessaires à la compréhension des phénomènes économiques des secteurs artisanaux, des professions libérales, du commerce et des services, et d'une manière générale des PME/TPE, de sorte de mieux éclairer les décideurs publics et de répondre aux besoins des professionnels. Des études seront menées sur ces thèmes, soit directement par la sous-direction, soit pilotée par elle, le travail étant confié à des consultants.

On développera des thèmes transversaux à tous les secteurs comme la qualification, l'insertion professionnelle, l'adaptation des entreprises à la réduction du temps de travail, les mesures prises en faveur des simplifications administratives et de la création d'entreprise, ces thèmes intéressant particulièrement la Direction des entreprises commerciales, artisanales et de services.



## **MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE**

- Direction de l'évaluation et de la prospective
- . Sous-direction des études statistiques (SDES)
- .. Bureau des études statistiques sur la recherche

### **1. Exposé de synthèse sur les orientations et le programme à moyen terme 2004-2008**

#### **A. Les grandes évolutions auxquelles il faut faire face ; les demandes auxquelles il faut répondre**

##### **Le questionnement sur l'avenir de la recherche française et européenne**

La France occupe encore une position honorable parmi les pays de l'OCDE pour ce qui concerne la recherche. Mais sa situation se dégrade en termes de dépenses et de résultats (publications, brevets, innovation). Et le fossé s'est creusé ces dernières années entre les Etats-Unis et l'Europe. Les autorités françaises et européennes veulent évidemment réagir par des politiques volontaristes dans les organismes publics et universités et par des politiques d'incitation auprès des entreprises.

Cela induit une grande demande en matière d'indicateurs, d'études et d'outils de simulation de politique. Des indicateurs seront sélectionnés au niveau européen pour faire des comparaisons entre pays (benchmarking) et fixer des objectifs au niveau européen (par exemple : les dépenses de R&D devront atteindre 3% du PIB européen en 2010).

Au-delà du travail statistique induit par ces demandes, il faudra observer une grande vigilance sur les indicateurs retenus car ces derniers ont souvent un effet structurant sur les politiques adoptées.

#### **B. Les orientations du programme à moyen terme**

##### **Elargissement de l'enquête R&D aux entreprises de service et possibilité de réponse par Internet**

La recherche-développement dans les services, longtemps méconnue, a fait l'objet d'études monographiques commandées à des équipes de recherche, et l'on dispose maintenant d'un cadre conceptuel permettant de procéder à une interrogation statistique. Cette extension devrait s'effectuer sur l'enquête 2005 (sur les dépenses de 2004).

Dès 2004 les entreprises pourront répondre à l'enquête en se connectant à un site Internet (cette solution a été testée en 2003).

##### **Etude d'une enquête légère sur l'Innovation**

Cette enquête viendrait s'intercaler entre les enquêtes lourdes, faites tous les 4 ans sous l'égide d'Eurostat. La nature du support reste à déterminer, ce pourrait être une autre enquête, dans laquelle seraient rajoutées des questions.

##### **Amélioration des remontées administratives sur la recherche universitaire et meilleure exploitation de ces données.**

Malgré des progrès récents en la matière, les éléments fournis par les universités au ministère sur leurs activités de recherche ne sont encore tous homogènes et certains (rares, néanmoins) ne sont pas exploités. Il y a donc un double effort de fixation d'un cadre conceptuel commun sur les activités de recherche en université et d'exploitation des données.

##### **Etude de la constitution d'un répertoire des laboratoires de la recherche publique**

Une étude fine et localisée de la recherche (par exemple l'étude des pôles d'excellence par région) nécessite de recueillir de l'information au niveau du laboratoire, et donc de disposer d'un répertoire de laboratoires, notamment de la recherche publique. Un tel projet mérite d'être bien cadré au départ car le risque existe de lancer une opération ambitieuse et de ne pas pouvoir en assurer la pérennité (c'est ce qui s'est produit pour le système INFOLAB).

## ***Mise à disposition et diffusion de l'information***

### **Publications**

La série des « Notes d'Information » est scindée en plusieurs séries, par domaine (Statistiques de l'éducation, évaluation, recherche, prospective).

La revue Education & Formations retrouvera le rythme de parution initialement prévu (4 par an).

### **Mise à disposition de données auprès d'autres services publics et de chercheurs**

La connexion à l'infocentre ministériel sera la solution proposée en standard aux utilisateurs des services publics, notamment les collectivités territoriales, dont la demande est en forte augmentation. L'accès sera sélectif selon les centres d'intérêt et le type de demandeur.

Le comité de coordination pour les données en sciences humaines et sociales et le centre Quételet serviront de point focal pour la diffusion auprès des chercheurs. Cela permettra de valoriser une masse considérable de données que nous ne pouvons pas exploiter complètement en interne.

Mais cela implique de se donner les moyens de documenter les fichiers archivés pour qu'ils soient utilisables par l'extérieur.

### **Modes de mise à disposition**

Le principe de l'**infocentre** est plus que jamais d'actualité. Les données normalisées, documentées sont rendues accessibles directement pour les utilisateurs. Cette mise à disposition a d'abord concerné les utilisateurs internes au ministère, mais désormais des utilisateurs extérieurs peuvent aussi accéder à l'infocentre par Internet moyennant la signature d'une convention. L'infocentre contient des données agrégées, des indicateurs et des données individuelles mais non nominatives.

## **2. Travaux nouveaux pour 2004-2008**

### **2.1. Les opérations nouvelles, renouvelées ou ayant une périodicité supérieure à l'année**

#### **Enquête légère sur l'innovation**

On procédera à une évaluation en commun avec les autres services concernés pour déterminer quels seraient les meilleurs supports des questions légères sur l'innovation. On peut penser à des combinaisons entre les enquêtes R&D et EAE ou entre les enquêtes R&D et TIC.

#### **Etude de la constitution d'un répertoire des laboratoires de la recherche publique**

Une étude préalable destinée à définir un projet réaliste compte tenu des moyens disponibles sera lancée en 2004. Il est donc trop tôt pour annoncer une date de mise en place, et même dire si le projet sera effectivement lancé.

### **2.2. Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2004-2008**

#### ***Elargissement de l'enquête R&D aux entreprises de service et possibilité de réponse par Internet***

L'extension aux entreprises de service devrait s'effectuer sur l'enquête 2005 (sur les dépenses de 2004). Dès 2004 les entreprises pourront répondre à l'enquête en se connectant à un site Internet, mais elles choisiront elles-mêmes leur mode de réponse à l'enquête.

#### ***Amélioration des remontées administratives sur la recherche universitaire et meilleure exploitation de ces données***

Des travaux seront engagés dès 2004, dans la mesure des moyens disponibles, pour aboutir sans doute en 2005. Ils impliqueront la direction de la recherche, la direction de l'enseignement supérieur et des universités.

### 3. Opérations répétitives

#### Collectes par questionnaire

- 15 Les budgets R&D des collectivités territoriales
- 33 Les moyens consacrés à la Recherche & Développement dans les entreprises  
*Extension aux entreprises de service et réponse possible sous Web*
- 34 Les intentions des entreprises en matière de R & D (enquête conjoncturelle)
- 35 Les moyens consacrés à la R & D dans les organismes publics et services ministériels
- 36 La recherche dans les CHU et centres de lutte contre le cancer (CLCC)
- 37 La recherche dans les associations
- 38 Les objectifs socio-économiques du BCRD

### 4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le service s'adresse aux entreprises pour les enquêtes sur la recherche-développement. L'amélioration portera sur la dématérialisation de la collecte des informations. Le serveur Web permettant la saisie-contrôle des enquêtes annuelles sur les dépenses de R&D sera opérationnel dès 2004. Mais le choix sera laissé aux entreprises de l'utiliser ou non.

### 5. Aspects particuliers du programme 2004-2008

#### 5.1. Aspects régionaux et locaux

Le projet d'établir un répertoire des laboratoires de la recherche publique contribuera à une connaissance localisée de la recherche-développement, dans le prolongement de l'enquête l'effort de R&D des collectivités locales.

#### 5.2. Aspects environnement

Néant

#### 5.3. Aspects européens du programme de travail

Le ministère sera très présent dans les groupes de travail qui discutent des indicateurs à adopter en matière d'éducation ou de recherche, que ce soit au niveau politique ou technique.

Le service continuera à participer aux réseaux de l'OCDE sur la recherche (notamment les groupes de travail sur les manuels méthodologiques de Frascati et d'Oslo), ainsi bien qu'aux réseaux de l'Union européenne (DG Recherche, DG Education et Culture, Eurostat).

La multiplicité des instances de travail et de décision impose une coordination notamment avec l'INSEE qui est l'interlocuteur d'Eurostat pour l'ensemble des statistiques sociales.

### 6. Récapitulation des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Enquête légère sur l'innovation	SDES, INSEE		
Etude de la constitution d'un répertoire des laboratoires de la recherche publique	SDES, DR		
Elargissement de l'enquête R&D aux entreprises de service et possibilité de réponse par Internet	SDES		
Amélioration des remontées administratives sur la recherche universitaire et meilleure exploitation de ces données.	SDES, DR, DES		

DR : Direction de la recherche ; DES : Direction de l'enseignement supérieur

## MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

- Direction des affaires financières  
 . Observatoire Économique de la Défense

L'Observatoire Economique de la Défense (OED) est le service statistique du ministère de la Défense. Au titre de sa mission de service statistique, et à côté de son programme d'étude s'inscrivant dans le cadre des « études de prospective à caractère politico-militaire, économique et social » du ministère de la Défense, l'OED rassemble et synthétise l'ensemble des informations, notamment à caractère économique et financier, qui concernent l'activité de Défense. Dans ce cadre, l'OED construit et met à jour des bases de données : SANDIE (base des statistiques annuelles sur la Défense, son industrie et ses entreprises), REMEDE (recensement des marchés de la Défense), et le SIAD (système d'information sur les agents de la Défense). Il publie un annuaire statistique et réalise également un compte satellite de la Défense. Par ailleurs, il a développé un pôle d'expertise sur la recherche-développement, et va prolonger à l'avenir les travaux lancés en 2003 sur la mesure de la R&D de Défense.

### A. La contribution aux indicateurs conjoncturels sur l'industrie d'armement

A la suite de la levée des restrictions sur les publications des statistiques d'armement intervenue en octobre 2002, il a été décidé qu'un comité de suivi, sur les indicateurs conjoncturels d'armement, soit mis en place pour les prochaines années. Ce comité sera co-piloté par l'OED en relation avec le Sessi et l'Insee. Son rôle sera de s'assurer d'une bonne couverture du champ et d'une bonne cohérence des résultats obtenus, tout en cherchant à optimiser les procédures mises en œuvre.

### B. Constitution et exploitation de la base de données SANDIE : « Statistiques ANnuelles sur la Défense, son Industrie et ses Entreprises »

Afin de pallier les lacunes constatées sur le secteur industriel de la Défense, l'objectif de l'OED est de rassembler dans une même base de données l'information économique sur les entreprises liées à la Défense, à partir de diverses sources d'informations (fichiers d'entreprises de la DGA ou du GIFAS, fichier des marchés publics de la Défense, ...).

L'existence d'une telle base permet notamment à l'OED d'alimenter les études internes ou sous-traitées à des équipes de chercheurs et d'universitaires. Constituée pas à pas au cours des années 2000 à 2003, cette base est appelée à s'enrichir de nouveaux apports et à être actualisée en liaison avec les différents organismes associés. Elle peut également être utilisée en complément de fichiers d'enquêtes statistiques publiques, sous réserve de l'avis favorable du comité du secret statistique du CNIS.

A moyen terme, il s'agira pour l'OED :

- d'assurer la pérennité de cette base
- de préciser son statut juridique en liaison avec les sources administratives et les sources d'enquêtes statistiques publiques, pour la définir en tant que base de donnée à part entière (à ce jour, ce n'est qu'un filtre)
- d'alimenter les débats méthodologiques sur l'identification des entreprises de Défense.

### C. La mesure de la recherche & développement menée en interne par le ministère de la Défense

A la demande du Ministre de la Défense et en coordination avec l'ensemble des services du ministère (Délégation Générale pour l'Armement, Secrétariat Général pour l'Administration, Etat-Major des Armées), l'Observatoire économique de la Défense est chargé d'améliorer la mesure de l'effort de recherche et développement de Défense. A cet effet, l'OED va mettre en place une enquête interne sur les activités de R&D de Défense, en s'appuyant sur une méthode d'évaluation des activités de R&D inspirée du « manuel de Frascati » élaboré par l'OCDE. Cette méthode, qui privilégie le point de vue des exécutants des activités d'innovation et de création de connaissance, est internationalement reconnue et validée en tant que norme de mesure de l'effort de recherche. A ce titre, elle facilite les comparaisons internationales comme les comparaisons entre domaines civils et militaires, ou encore par domaines de recherche.

Les résultats de cette enquête participeront à une évaluation affinée, d'une part de la contribution de la Défense à l'effort national de recherche, et d'autre part de la répartition de ses différentes composantes.

#### **D. Le compte satellite de la Défense**

Les travaux sur le compte satellite s'effectuent actuellement en base 1995. A moyen terme, d'autres travaux impliquant un investissement méthodologique seront lancés. Ils devraient déboucher sur l'élaboration de concepts ou méthodes spécifiques au compte satellite de la Défense : élargissement éventuel de la notion de FBCF aux biens d'équipement militaires, nouvelle approche et évaluation de la recherche & développement de Défense, définition et estimation de la valeur du patrimoine de Défense.

Les résultats du compte satellite se traduiront en termes pratiques sous la forme d'un « Bilan économique de la Défense ». Son but sera de donner des indicateurs de mesure de l'impact économique des dépenses de Défense, que ce soient par des effets directs (impact sur les marchés du travail, des biens et services, du capital) ou indirects (effets d'entraînement sur l'économie nationale à travers les revenus des personnels et les commandes aux fournisseurs).

#### **E. Le système d'information sur les agents de la Défense**

Dans le cadre du système d'information sur les agents des services publics coordonné par l'Insee, l'OED est amené à élaborer tous les ans un recensement exhaustif des agents civils et militaires du ministère de la Défense à partir des fichiers individuels de paye, et à saisir ainsi certaines caractéristiques importantes de cette population (âge, sexe, statut familial, grade, rémunérations diverses, arme ou service, zone géographique, etc..). Ces données, collectées au niveau le plus fin, font l'objet d'exploitations systématiques et d'une diffusion partielle pour les données agrégées vers l'Insee et les services fournisseurs.

Par ailleurs, plusieurs problématiques concernant la population des militaires donneront lieu à des études spécifiques, dont celles concernant certaines questions liées au marché du travail, ou aux retraites et reconversions des militaires.

#### **F. Le recensement des marchés publics de la Défense**

La collecte des marchés notifiés par le ministère de la Défense aboutit à la constitution progressive d'une base de données sur les principales caractéristiques de ces marchés (organisme contractant, secteurs ou entreprises concernés, nombre de marchés, montants, mode de passation, sous-traitance, etc..). L'exploitation de cette base de données permet de recouper les informations issues d'autres sources administratives ou de la Commission centrale des marchés pour construire, à l'aide du répertoire SIRENE, des séries de données spécifiques (ventilation des marchés par taille d'entreprise notamment), afin d'en dégager les implications économiques pour le secteur de la Défense.

Il convient à moyen terme de continuer d'entretenir cette base de données, qui est également l'une des sources d'actualisation de la base de données SANDIE (*cf supra*).

#### **G. Collaboration aux travaux de l'Insee concernant le nouveau recensement de la population et les répertoires d'équipements communaux**

Dans le cadre du nouveau recensement de la population d'une part, et du répertoire des équipements communaux d'autre part, l'OED jouera son rôle de correspondant de l'Insee pour la constitution de répertoires de casernes (qui serviront pour le recensement des communautés militaires) et d'équipements concernant la Défense.

#### **H. Études économiques**

En parallèle à son programme statistique, l'OED réalisera ou sous-traitera des études à des laboratoires universitaires ou scientifiques sur des thèmes spécifiques. Ces thèmes seront définis en concertation avec les différentes composantes du ministère de la Défense.

Pour mémoire, les thèmes généraux des études lancées en 2003 sont les suivants :

- Recherche, innovation et base technologique de Défense ;
- Marchés de Défense et commandes publiques ;
- Industrie de Défense et marchés financiers ;
- Gestion des risques ;
- Procédures budgétaires et financements des dépenses de Défense.

## PREMIER MINISTRE

- Direction du Développement des Médias (DDM)

. Département des statistiques, des études et de la documentation sur les médias

La direction du développement des médias (DDM) qui a succédé en novembre 2000 au service juridique et technique de l'information et de la communication (SJTI) dispose d'un département des statistiques, des études et de la documentation sur les médias (DSEDM), service statistique ministériel coordonné par l'Insee.

Initialement limitée à une enquête annuelle sur les titres de la presse, la fonction statistique s'est progressivement étendue au développement de systèmes d'information sur l'audiovisuel puis sur la publicité.

### L'audiovisuel

Pour collecter les données indispensables au chiffrage du compte de l'audiovisuel, un complément à l'enquête annuelle sur les services avait été mis en place par le SJTI sur les secteurs de l'audiovisuel ; avec le lancement de l'EAE-4<sup>ème</sup> génération, ce complément a été intégré dans le corps de l'enquête, et l'ensemble du questionnaire est maintenant géré de concert par le département des activités tertiaires de l'Insee et le DSEDM.

Pour la période de moyen terme, les points principaux concernant l'évolution de cette enquête et intéressant la DDM portent sur la délimitation du champ « audiovisuel » et l'amélioration de la qualité du traitement en vue d'obtenir des évolutions annuelles pleinement significatives.

Pour ce qui concerne **les marges du secteur de l'audiovisuel**, un problème récurrent porte sur la précision de la frontière entre les prestations techniques pour le cinéma et la télévision, et des activités de services qui, sous leur forme la plus générale, peuvent s'adresser à d'autres agents que ceux de l'audiovisuel. Plus généralement, une mise à plat s'impose concernant les problèmes de classement liés au développement des services de télévision payante et à l'émergence de « nouveaux services de communication ». L'absence de clarification de la situation des câblo-opérateurs entre les secteurs des télécommunications et de l'audiovisuel nuit à l'établissement de données sur le marché de la télévision payante et sur le secteur des distributeurs de services de télévision. Ce sujet devrait pouvoir être approfondi dans le cadre du programme de développement des statistiques européennes sur l'audiovisuel auquel le DSEDM participe.

**L'amélioration de la qualité des traitements de l'enquête** en vue d'obtenir des évolutions annuelles plus significatives est un chantier permanent. On pense d'abord ici au redressement des non-réponses. Ce point doit aussi prendre en compte les modalités de gestion de l'EAE-4G, avec l'alternance année paire - année impaire, pour la partie sondée, et l'utilisation des BIC-BNC pour les années où le secteur n'est que partiellement enquêté.

A partir des résultats de l'enquête, le département met à jour une base d'entreprises qui remonte à 1989. En liaison avec le centre national du cinéma (CNC), une publication annuelle sur les entreprises de l'audiovisuel est réalisée depuis 1997. Ce programme sera poursuivi avec une édition annuelle régulière et l'ambition de stabiliser les délais.

Cette base est la principale source de référence du compte économique de l'audiovisuel. Les travaux concernant l'élaboration de la période de base de ce compte (1989-1996) ont fait l'objet d'une publication. Depuis, l'essentiel des mises à jour concernant la période 1996-2000 ont été effectuées ; reste à s'assurer de la cohérence d'ensemble de cette actualisation avant une nouvelle publication.

Enfin, compte tenu de problèmes de moyens<sup>12</sup>, le DSEDM ne peut poursuivre la publication annuelle des « indicateurs statistiques de la radio » et des « indicateurs statistiques de l'audiovisuel » ; une solution de remplacement est à l'étude.

<sup>12</sup> Dans le domaine de l'audiovisuel, le partenariat avec l'INA qui mettait à disposition du DSEDM, deux cadres A et un cadre B a pris fin au 31 décembre 2000. La section des statistiques de l'audiovisuel qui comprenait quatre cadres, est actuellement réduite à un administrateur et un attaché Insee.

## La publicité et la communication

L'objectif qui a été à l'origine de la mise en place de l'observatoire statistique de la publicité, était **l'élaboration d'un compte de la publicité** avec le chiffrage du marché publicitaire en termes de dépenses des annonceurs, celui de l'économie du secteur, agences, intermédiaires et régies, enfin une évaluation d'un ordre de grandeur des coûts internes supportés par les entreprises pour leur communication externe.

La première version de ce compte portant sur la période 1994-1998, a été publiée en 2000. Depuis, des actualisations ont été effectuées pour les besoins internes de la DDM, mais il faut prévoir la remise en chantier d'une nouvelle base 2000, compte tenu du fait que l'enquête annuelle d'entreprise (EAE) 1998 est inexploitable.

L'EAE est une des principales sources de référence pour le compte : la partie « publicité » de l'EAE-services intéresse directement le chiffrage de l'économie du secteur, ce qui implique de conserver **le statut de service « co-enquêteur »** avec l'Insee. Au-delà, l'EAE dans son ensemble pourrait être utilisée pour recueillir **des données sur les dépenses des annonceurs**.

Les professionnels de la publicité ont ainsi exprimé le souhait que des questions similaires à celles que pose le Sessi - et même identiques, afin de faciliter des comparaisons intersectorielles - soient introduites et exploitées dans les autres EAE (services, commerces, IAA ...). Il faut savoir que « France Pub »<sup>13</sup> est la source quasi-unique utilisée, pour l'instant, pour évaluer ces dépenses, et que c'est une source privée, dont la pérennité est périodiquement menacée.

Concernant la publicité, la demande porte donc prioritairement sur l'évaluation du marché et pratiquement pas sur celle du secteur. Il n'est donc pas envisagé de créer une base d'entreprises sur le modèle de celle mise en place pour l'audiovisuel. Par contre, il sera utile d'organiser l'observation des régies de publicité pour disposer d'un suivi conjoncturel du marché (*Cf. ci-après § Conjoncture*).

Il sera souhaitable que la publication des « indicateurs statistiques de la publicité », soit reprise en 2004, puis renouvelée tous les deux ans.

L'aspect international de la mesure du marché publicitaire n'a encore jamais été abordé par la statistique publique. Les rares données actuellement disponibles, toutes d'origine professionnelle, font apparaître des écarts très importants entre pays par ailleurs comparables, tant en ce qui concerne le montant de la dépense publicitaire rapportée au PIB ou à la population que la ventilation de cette dépense entre les médias. L'analyse de ces écarts est encore à un stade embryonnaire. C'est là un sujet qui concerne directement la prospective des médias et sur lequel il conviendrait d'impliquer un organisme international comme Eurostat (*Cf. ci-après § La société de l'information*).

## La presse

Le dispositif des **enquêtes « presse »**, enquête légère en mars-avril avec diffusion des résultats en juin et enquête détaillée sur les titres en juin, a été revu dans le sens d'un allègement et d'une simplification des charges de collecte. En outre, une application Internet qui permet aux éditeurs de presse de répondre via un site a été mise au point l'année dernière.

Une réflexion est à entreprendre sur **une nomenclature des titres de la presse**, pour répondre, en particulier, aux nombreuses demandes pour des résultats selon des regroupements différents de la présentation actuelle ; cette réflexion devrait avoir une dimension internationale dans la perspective d'une intégration de l'édition de presse à un secteur du contenu.

Il y a, par ailleurs, un intérêt marqué de la DDM qui assure le secrétariat de la commission paritaire de la presse et des agences de presse (CPPAP), pour un approfondissement des statistiques sur **le secteur des agences de presse**. Le questionnaire de l'EAE-services sur les agences de presse, élaboré sans approche de la profession, devra être revu, pour tenir compte des critères de définition d'une agence de presse, et, plus généralement, être adapté aux particularités économiques du secteur.

---

<sup>13</sup> « France Pub » est le label de l'enquête sur les dépenses publicitaires des annonceurs réalisée pour la COMAREG par deux sociétés d'études privées.

## Conjoncture

La conjoncture des médias dépend très directement de la conjoncture du marché publicitaire, conjoncture cyclique avec des oscillations marquées. La première demande, récemment réaffirmée par des professionnels du secteur, porte sur un suivi de la conjoncture du marché publicitaire. La seule information disponible à un rythme infra-annuel sur l'évolution de ce marché est en effet une pseudo-mesure en valeur : il s'agit d'indicateurs en volume tels que les nombres de messages publicitaires à la télévision ou d'insertions dans les journaux par exemple, valorisés à des prix de tarif. Or, le niveau comme l'évolution de ces derniers peuvent être très éloignés de la réalité. D'où la demande de suivi de l'évolution de la valeur réelle de ce marché.

A cette première demande, s'est ajoutée une demande de suivi de la situation de la presse écrite pour laquelle une première exploitation des CA3 a déjà été entreprise. Les tout premiers résultats en ont été présentés aux fédérations et syndicats d'éditeurs présents au premier baromètre sur la situation de la presse écrite. La récupération des séries historiques s'étant avérée plus difficile qu'initialement prévu, ces travaux sur la conjoncture nécessiteront des investissements supplémentaires.

## La société de l'information

C'est un sujet récurrent depuis les années 70, bien antérieur par conséquent à la dernière vague des **technologies de l'information et de la communication (TIC)** portée par la vulgarisation de l'internet. L'OCDE a d'abord lancé un groupe de travail sur les indicateurs de la société de l'information ; depuis, Eurostat a organisé son propre groupe de travail et inscrit le sujet dans sa programmation à moyen terme.

Des résultats probants ont été obtenus en matière de délimitation des activités TIC, de premières mesures de l'émergence du commerce électronique et de constitution d'une batterie d'indicateurs sur les infrastructures et les équipements.

Mais, **la diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication** en tant que nouveaux supports, intéresse aussi au premier chef, les activités dites « de contenu » tandis que d'aucuns voit dans ces mêmes contenus la clé du succès pour la diffusion d'un nouveau support. La délimitation d'un secteur des TIC jointe à la définition d'indicateurs d'équipements n'est donc pas suffisante et il conviendrait de définir un secteur du contenu et aussi de compléter les indicateurs existants par des indicateurs d'usage. Il ne s'agit pas bien entendu d'opposer supports et contenus en privilégiant les premiers ou les seconds mais bien de clarifier en distinguant les premiers des seconds.

Après les travaux de conceptualisation et de construction de nomenclatures déjà présentés à l'OCDE et au « Groupe de Voorburg », il faudra d'abord utiliser ces travaux pour effectuer une première mesure de l'ensemble du secteur du contenu, puis entreprendre des investigations sur les éditeurs de nouveaux produits. Enfin, le secteur de la publicité et de la communication d'entreprise particulièrement concerné par le développement de l'internet devra aussi être traité.



Pour information

## PROGRAMMES DES SERVICES RATTACHÉS À D'AUTRES FORMATIONS

Page

### FORMATION SYSTÈME PRODUCTIF

#### **MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE**

Bureau des statistiques et études économiques de la DGDDI ..... 42

Insee - Direction des statistiques d'entreprises - Unité Répertoire et démographie des entreprises  
et des établissements ..... 45

### FORMATION MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

#### **BANQUE DE FRANCE**

Direction des entreprises ..... 46

## FORMATION SYSTÈME PRODUCTIF

### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

- Direction générale des douanes et droits indirects  
- Département des statistiques et études économiques

#### 1. Exposé de synthèse

Lors de la mise en place du marché unique, la chaîne de traitement statistique des données du commerce extérieur a connu une profonde adaptation, qui a permis à la France de disposer d'une information de qualité pérennisée sur ses échanges extérieurs.

Dix ans après cette étape importante, il est nécessaire d'améliorer la fiabilité des données collectées et de valoriser encore davantage cette source clé d'information statistique, sous la responsabilité de la Douane.

La période 2004-2008 verra la rénovation du processus de collecte et de traitement des données, l'amélioration des traitements statistiques et une diffusion faisant une place de plus en plus large à l'internet.

Ce sera aussi une période marquée par l'élargissement de l'Union européenne, une première vague intervenant dès mai 2004. Cette échéance est particulièrement importante pour les statistiques d'échanges de biens.

#### 2. Travaux nouveaux

##### Pour la collecte des données :

1. La collecte exhaustive (au dessus de seuils) est maintenue. Les contrôles, aux différents stades de l'acquisition des données, seront rationalisés. Le processus de collecte et de traitement sera rénové.
2. Etant donné que 5 000 entreprises effectuent à elles seules plus de 80% des échanges extérieurs, une démarche envers ces grands opérateurs sera mise en œuvre. Cette démarche aura pour but de développer une relation privilégiée et cohérente avec ces entreprises afin de faciliter le respect de leurs obligations en matière de déclaration statistique. Une stratégie fondée sur des messages clairs (par exemple sur les délais ou la dématérialisation) est mise en place.
3. L'effort de dématérialisation sera poursuivi :
  - l'adoption d'IDEP/CN8 par les grands opérateurs sera encouragée de façon systématique ; la pérennité de ce logiciel, offert gratuitement aux déclarants, devra être assurée ;
  - pour les autres entreprises, c'est l'outil « Deb sur le Web » qui sera le support de la promotion de la dématérialisation.

##### Pour les traitements statistiques :

1. Afin que le chiffre mensuel commerce extérieur soit sans biais au niveau global, des coefficients de redressement seront appliqués aux données calculées pour tenir compte des retards de déclaration et de l'effet des seuils.
2. Les coefficients de correction des variations saisonnières seront réexaminés, en veillant au problème de l'additivité des séries et aux résultats concernant les mois de juillet et août.
3. En matière de taux CAF-FAB, l'effort d'harmonisation avec l'INSEE et la Banque de France, sur la base d'une enquête statistique conduite par la Douane, sera poursuivi.
4. Une réflexion sera menée sur l'opportunité de produire de manière anticipée des données sur les échanges avec les pays tiers.

### Pour la diffusion des informations statistiques :

1. Une attention particulière sera accordée à la qualité des statistiques fines concernant les produits. Des travaux communs avec les spécialistes sectoriels (syndicats professionnels, services statistiques des ministères techniques...) pourront être menés. Un bilan sera établi sur l'opportunité de correction des données statistiques au-delà de 2 ou 3 ans.

2. La Douane a été pilote en matière de diffusion d'informations statistiques sur l'internet. Elle poursuivra ses investissements en ce domaine afin de continuer à offrir aux utilisateurs le meilleur service.

### **3. Opérations répétitives**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993, la balance commerciale de la France est établie à partir de l'exploitation de deux documents : la déclaration en douane pour les échanges de marchandises avec les pays tiers, la déclaration d'échanges de biens (DEB) pour les échanges réalisés au sein de l'Union européenne.

Près de 4,5 millions de lignes de déclarations sont traitées chaque mois par la douane.

La douane publie douze numéros mensuels du chiffre du commerce extérieur, des analyses trimestrielles, un bilan annuel ainsi que les « commentaires annuels » (secteurs, zones géo-économiques, pays) et les résultats annuels détaillés (valeur, masse et unités) par pays et nomenclature combinée de produits (10 500 postes). La douane publie dans chaque région une brochure trimestrielle. Les informations sont disponibles dans les centres de renseignements de la douane. Elles sont également accessibles sur Internet (*lekiosque.finances.gouv.fr*), sur cédérom ou par une base de données par produits et pays. Des productions statistiques sont, chaque mois, adressées à plus de 2 000 abonnés.

Les études et analyses économiques seront poursuivies, en particulier sur les opérateurs du commerce extérieur ; cela pourra se faire en partenariat avec d'autres services statistiques ou des administrations économiques.

Les actions engagées depuis 1993 pour consolider le système INTRASTAT seront poursuivies, en particulier les contrôles de l'exhaustivité des informations collectées. La douane procède à plus de 10.000 vérifications auprès des entreprises, grâce aux rapprochements qu'on peut faire avec les déclarations de chiffre d'affaires et les informations figurant dans la base européenne de recoupement.

L'enquête sur les coûts des services liés au commerce international de biens sera renouvelée régulièrement.

### **4. Allégement de la charge statistique des entreprises**

Le développement de la transmission par voie informatique de la déclaration d'échanges de biens sera poursuivi et encore intensifié à travers :

- la promotion de la téléprocédure de déclaration en ligne sur Internet « DEB sur le WEB » ;
- la promotion du logiciel IDEP/CN8.

Ces deux logiciels seront adaptés durant la période pour mieux prendre en compte les besoins des déclarants ainsi que le renouvellement des technologies.

Au plan international, le service statistique de la Douane continuera à s'impliquer dans le nouveau programme EDICOM pluriannuel (débuté en 2001) de la Commission européenne et à participer activement au groupe « statistiques du commerce extérieur » de l'EG6 (EDI Group 6 – Statistiques) de l'EBES (European Board of EDI Standardization), en particulier pour établir des standards sous XML.

### **5. Aspects particuliers du programme 2004-2008**

#### **5.1. Aspects régionaux et locaux**

La Douane continuera les actions de diffusion des statistiques du commerce extérieur par ses directions régionales. Elle veillera à adapter son offre au contexte de la décentralisation, le commerce extérieur ayant vocation à être une compétence transférée aux régions.

## 5.2 Aspects européens

Au niveau communautaire, alors que la Banque centrale européenne et Eurostat tendent à raccourcir considérablement les délais de production des principaux indicateurs économiques par les Etats membres, la Douane devra être particulièrement attentive aux discussions sur le nouveau règlement Intrastat, et intégrer le contexte de l'élargissement de l'Union européenne, dès 2004. Elle suivra également les projets d'Eurostat portant sur les statistiques des échanges avec les pays tiers ainsi que les réflexions communautaires sur la nomenclature combinée.

La Douane sera également présente dans le cadre du programme communautaire EDICOM 2.

## 6. Récapitulation des travaux prévus au moyen terme 2004-2008

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi (ne rien inscrire)	Observations
Rénovation du processus de collecte et de traitement	DSEE de la DGDDI		
Traitements statistiques : - corrections pour données manquantes - nouvelles CVS - révision correction CAF/FAB sur la base de l'enquête sur les coûts de services liés au commerce international	DSEE de la DGDDI		
Diffusion de données par produits-pays au niveau fin sur l'internet	DSEE de la DGDDI		
Suivi et mise en place de la réglementation européenne sur les échanges intra et extra communautaires	DSEE de la DGDDI		
Suivi des travaux sur la nomenclature combinée et sur les révisions de nomenclatures de 2007	DSEE de la DGDDI		
Préparation et suivi de l'élargissement de l'Union européenne	DSEE de la DGDDI		Première phase : mai 2004
Evolution des logiciels gratuits de collecte Idep/CN8 et Deb sur le web	DSEE de la DGDDI		

## **MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE**

### **Insee**

- Direction des statistiques d'entreprises

. Unité Répertoire et démographie des entreprises et des établissements

Au cours de la période 2004-2008, les travaux de l'Unité Répertoire et démographie des entreprises et des établissements relatifs à la démographie des entreprises s'articuleront autour de quatre axes.

#### **1. Le suivi quantitatif de la démographie d'entreprises**

Le dispositif de publication des séries de démographie des entreprises reposera toujours sur la publication de deux « Informations rapides » mensuelles sur les créations d'entreprises et les défaillances d'entreprises.

#### **2. Le suivi qualitatif des nouvelles entreprises et de leur créateur**

La seconde interrogation de la cohorte des créateurs d'entreprises du premier semestre 2002 (SINE 2002-2) aura lieu au dernier trimestre 2005 ; la dernière interrogation de cette cohorte (SINE 2002-3) aura lieu au dernier trimestre 2007.

L'Unité prévoit de lancer une enquête auprès des créateurs d'entreprises de l'année 2006 au dernier trimestre 2006. Le champ de l'enquête et le contenu du questionnaire seront sans doute revus afin d'intégrer les conclusions de la Task force « Facteurs de succès » mise en place par Eurostat.

#### **3. La mise en production des concepts et outils de la démographie des entreprises dans le cadre de SIRENE3**

L'année 2004 sera consacrée à la définition des concepts de la démographie des entreprises et des établissements, à leur spécification dans le cadre du projet SIRENE 3. Ces travaux se réaliseront au sein d'un groupe de travail réunissant à la fois des statisticiens de l'Insee et des partenaires extérieurs. A partir de fin 2004, les statistiques de démographie des entreprises seront élaborées selon ces nouveaux concepts et avec les outils intégrés dans l'application SIRENE 3.

#### **4. La participation aux travaux européens**

L'Unité Répertoire et Démographie des entreprises et des établissements poursuivra sa participation aux travaux menés dans le cadre des groupes de travail « Démographie des entreprises » et « Répertoires d'entreprises ».

## FORMATION MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

### BANQUE DE FRANCE

- Secrétariat général  
 . Direction des entreprises

#### 1. Les données

La Direction des Entreprises réalise quatre enquêtes spécifiques auprès des entreprises :

- la première collecte des données comptables spécifiques pour constituer la Centrale de bilans ;
- la deuxième porte sur la durée d'utilisation des équipements productifs (DUE) ;
- la troisième interroge les chefs d'entreprise sur leur stratégie (Sésame).
- La quatrième constitue la base de bilans consolidés.

La direction des entreprises collecte également auprès d'entreprises, d'organismes, de journaux d'annonces légales, ou auprès des établissements de crédit, les informations suivantes :

- Informations descriptives et les événements jalonnant la vie des entreprises (Fiben) : événements judiciaires, événements marquants, restructurations, liaisons financières ;
- Bilans sociaux (Fiben) ;
- Incidents de paiement sur effets de commerce (CIPE) ;
- Encours de crédit aux entreprises par établissement de crédit (Centrale des risques).

Les données ainsi collectées permettent de mener des études approfondies sur le système productif, le comportement des entreprises et la stabilité financière, ainsi que d'effectuer des comparaisons internationales.

#### 2. Le suivi et la prévision du risque de crédit

Pour répondre aux besoins de suivi et d'information de la BCE des statistiques sur les entreprises éligibles sont annuellement calculées, notamment concernant les taux de défaillance, et les matrices de transitions.

D'une façon générale, la cotation de la Banque de France est un instrument de surveillance du risque de crédit. Ses performances en terme de prévision du risque seront portées à la connaissance du public et en particulier des banques sous forme de tableaux statistiques.

Pour satisfaire aux besoins de surveillance de la stabilité financière, la Direction des entreprises publiera des tableaux de bord et des études approfondies sur le risque.

Des travaux menés depuis plusieurs années ont conduit à établir des fonctions scores pour détecter les risques de défaut. Ils seront poursuivis. Notamment la construction de nouveaux scores et des indicateurs avancés seront développés sur des secteurs non encore explorés.

L'étude des comportements des groupes et des entreprises cotées en s'appuyant notamment sur la base de bilans consolidés contribuera à cette surveillance.

Le lien entre le cycle économique et le risque sera étudié. Les liens entre marchés et conjoncture seront approfondis. Une meilleure prévision du risque de crédit sera recherchée.

Des indicateurs avancés seront mis à disposition de la supervision bancaire.

*Dans le but de mieux étudier le comportement des groupes d'entreprises et l'évolution des engagements bancaires, la Direction des entreprises, en particulier la Centrale des risques, s'attachera à engager des réflexions et des actions susceptibles d'améliorer l'identification des entreprises étrangères. Ce travail, déjà entamé au sein du groupe de travail des Centrales des risques européennes, sera poursuivi conjointement avec la Balance des paiements.*

### 3. La compréhension du comportement des entreprises

Une analyse économique et financière approfondie sera menée sur les secteurs. Des statistiques annuelles menées sur la Centrale de bilans par secteur et taille continueront à fournir des références aux nombreux acteurs économiques (entreprises, fédérations professionnelles, banques, experts comptables...). Des séries longues sur le secteur industriel, régulièrement mises à jour, permettront un suivi du cycle économique.

L'enquête sur la durée d'utilisation des équipements productifs (DUE) dans l'industrie permet le suivi fonctionnement des équipements productifs et une meilleure connaissance du capital productif.

L'enquête SESAME, alimentant une base de données de 4 000 entreprises, fournit une analyse stratégique (DAS) par secteur de l'industrie.

L'évolution des délais de paiement et du crédit interentreprises est suivie grâce à un dossier statistique annuel.

Pour les besoins du SESOF et la réalisation du TOF, l'Observatoire fournit des statistiques sur les secteurs détenteurs du capital des entreprises non financières.

Les entreprises innovantes seront étudiées en croisant l'enquête du SESSI et les données de la Centrale de bilans. L'étude de l'investissement, en particulier en immatériel, sera menée en liaison avec l'analyse de son financement et du risque.

Les statistiques permettant des comparaisons internationales sont établies dans le cadre des coopérations au sein du Comité européen des Centrales de bilans, composé de plusieurs groupes de travail internationaux :

- BACH : base européenne de données des comptes harmonisés
- Références sectorielles européennes (RSE) : édition sur internet de ratios sectoriels harmonisés sous forme de distribution dans chaque pays. Ces données servent de références aux différents acteurs économiques (entreprises, banques, experts comptables) auxquels elles fournissent la possibilité de faire une mise en situation des entreprises étrangères qu'ils examinent par rapport aux statistiques du pays concerné
- Risk assessment : comparaison des évaluations du risque de crédit des entreprises réalisées dans les banques centrales de différents pays
- Groupe « Fonds propres » : fournitures des statistiques comparatives harmonisées sur les fonds propres des entreprises dans différents pays européens.

Par ailleurs des études bilatérales approfondies seront menées en coopération entre centrales de bilans de pays différents.

### 4. Impact des normes IAS sur les comptes et les statistiques d'entreprises

Les thèmes d'études sur les entreprises ne pourront être menées à bien sans une réflexion approfondie sur les nouvelles normes comptables et leurs implications sur l'analyse financière et économique des entreprises.

### 5. Allègement de la charge statistique des entreprises

La transmission automatique informatisée d'une partie des données évitera plusieurs interrogations auprès des entreprises. Projet en cours de réalisation.

## 6. Récapitulation des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Thèmes et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Publication des performances de la cotation en terme de prévision du risque	Direction des entreprises		Noyau dur, différentes statistiques annuelles selon les destinataires : BCE ; banques ; public.
Identification des entreprises étrangères	Direction des entreprises		En collaboration avec la Balance des paiements
Références sectorielles françaises	Direction des entreprises		Statistiques annuelles
Références sectorielles européennes	Direction des entreprises		Comité européen des Centrales de bilans Annuel
Base BACH	Direction des entreprises		Fourniture de statistiques Annuel
Situation des entreprises industrielles	Direction des entreprises		Étude annuelle sur les dernières données disponibles
Études sur le comportement des entreprises	Direction des entreprises		Ponctuel, plusieurs études par an
Études sur le risque de crédit	Direction des entreprises		Études et recherches ponctuelles dans le nouveau contexte créé par les accords de Bâle II
Étude sur les entreprises innovantes	Direction des entreprises		Étude ponctuelle, échéance 2006
Automatisation de la transmission d'une partie des données	Direction des entreprises		Noyau dur, échéance 2005